



Alliance
Coopérative
Internationale

A large, stylized world map composed of numerous small white dots, centered on the Atlantic Ocean, set against a dark red background.

Documents de séance officiels
Assemblée générale

20 juin 2022
Séville, Espagne

Table des matières

Sujets	Page
1. Nomination du Bureau	1
2. Approbation de l'ordre du jour	2
Informations générales	4
Documents de référence	4
Informations pour le vote	5
Procurations	5
Liste des votes des membres	6
4. Projet de procès-verbal	18
6. Comptes audités et décharge de l'auditeur	30
7. Mandat de l'assemblée générale du 2017 au conseil d'administration	58
9. Décharge du conseil d'administration	61
10. Ratification des élections aux organisations sectorielles	61
11. Élection du conseil d'administration de l'ACI	62
Liste des candidats	63
13. Budget 2022	81
14. Modification statutaire de la représentation sectorielle au conseil d'administration de l'ACI	82
16. Prochaine assemblée générale	83

1. Nomination du Bureau

Selon le règlement d'ordre intérieur et les instructions permanentes concernant les procédures relatives à l'assemblée générale, article 29, paragraphe 4 :

Le président nomme un secrétaire qui n'est pas nécessairement membre. L'assemblée générale nomme deux scrutateurs. Le président ou son suppléant, le secrétaire et les scrutateurs constituent ensemble le bureau. Si le nombre de membres présents est limité, la composition d'un bureau n'est pas nécessaire.



DÉCISION	
COMPOSITION DU BUREAU	
PRÉSIDENT	Ariel Guarco
SECRÉTAIRE	Antonina Guarrella
SCRUTATEUR	À confirmer
SCRUTATEUR	À confirmer

2. Approbation de l'ordre du jour

	Points à l'ordre du jour	Présentation
14h30	1. Ouverture de l'assemblée générale & nomination du bureau	Ariel Guarco Président de l'ACI
	2. Approbation de l'ordre du jour	
	3. Rapport du Président	
	4. Approbation du projet de procès-verbal de l'assemblée générale du 29 juin 2021	
	5. Rapport du Directeur général	Bruno Roelants Directeur général
	6. Approbation des comptes audités 2021 et décharge de l'auditeur	Gregory Wall Président du Comité d'audit et des risques
	7. Rapport sur le mandat de l'assemblée générale 2017 donné au conseil d'administration	Jean-Louis Bancel Groupe de travail sur le mandat du conseil d'administration
	8. Rapport du Groupe consultatif sur l'identité coopérative (CIAG)	Alexandra Wilson, CIAG
	9. Décharge du conseil d'administration	Ariel Guarco Président de l'ACI
	10. Ratification des élections des organisations sectorielles	Manuel Mariscal Comité des élections
16h15	11. Élection du conseil d'administration de l'ACI	Manuel Mariscal Comité des élections
	Processus de vote	
	Présentation des candidats à la présidence	
	Ratification des Vice-présidents	

	Points à l'ordre du jour	Présentation
	Votes : phase 1 <ul style="list-style-type: none"> Comptes audités 2021 Président Vice présidents 	
	Présentation des candidat(e)s au conseil d'administration	Manuel Mariscal Comité des élections
	Présentation des candidats pour les représentants des organisations sectorielles, les représentants de la jeunesse et les représentants du Comité pour l'égalité des genres.	
	Résultats de la phase 1 des votes	
	Votes : phase 2 <ul style="list-style-type: none"> Membres du conseil d'administration Organisations sectorielles, représentant de la jeunesse et représentant du comité pour l'égalité des genres 	
	Résultats des votes de la phase 2	Manuel Mariscal Comité des élections
18h35	12. Message aux jeunes de la nouvelle présidente du comité des jeunes	Ana Aguirre Comité des jeunes
	13. Approbation du budget 2022	Gregory Wall Comité d'audit et des risques
	14. Modification statutaire de la représentation sectorielle au conseil d'administration de l'ACI	Petar Stefanov Comité de gouvernance
	15. Propositions et résolutions	Ariel Guarco Président de l'ACI
	16. Invitation à la prochaine assemblée générale de l'ACI Bruxelles, Belgique, juin 2023	
19h30	Clôture	

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR



POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	

Informations générales

L'assemblée générale aura lieu le 20 juin 2022 de 14h30 à 18h30 au Silken Al-Ándalus Palace, à Séville, en Espagne. Pour plus d'informations, voir <https://www.ica.coop/fr/evenements/assemblee-generale-laci-2022>.

La participation à l'assemblée générale est gratuite. L'inscription à l'assemblée générale est distincte du reste des événements à Séville et n'est ouverte qu'aux membres de l'ACI.

Le mouvement coopératif espagnol organise un événement sur le thème Coopératives : Le temps est venu !, des ateliers, un dîner de gala, des visites, etc. du 19 au 22 juin. L'inscription à ces événements supplémentaires, elle, est payante et demande une inscription distincte. Plus de détails sont disponibles ici : <https://www.seville2022.com/inscripcion?lang=en>.

Webinaire des candidats à la présidence de l'ACI, 31 mai 2022

Plusieurs candidats se présentent à la présidence de l'ACI. Par conséquent, l'ACI organisera un webinaire afin que les membres de l'ACI qui ne peuvent pas assister en personne à l'assemblée générale aient la possibilité d'entendre les candidats et de leur poser des questions. Ce webinaire aura lieu le 31 mai de 13h00 à 15h00 CEST (heure de Bruxelles).

Séance de réseautage

Les membres pourront rencontrer et saluer les candidats au conseil d'administration lors du temps de réseautage informel qui se tiendra de 19h00 à 23h00 le 19 juin.

Interprétation

L'interprétation simultanée pendant l'assemblée générale sera assurée en anglais, en français et en espagnol. Les interprètes des délégations pour les autres langues devront s'inscrire auprès de leur délégation.

Documents de référence

Les publications suivantes contiennent des informations pertinentes pour l'assemblée générale 2022 de l'ACI :

- [Statuts et règlement de l'ACI ICA Articles & Bylaws](#)
- Rapport annuel 2021 (à venir)
- [Ordres permanents pour les élections au conseil d'administration et le vote électronique](#)

Voulez-vous noter que l'ACI n'imprimera pas de copies papier de la documentation, y compris ce document.

Informations pour le vote

Les délégués sont tenus de remplir un formulaire de désignation d'électeur pour récupérer leur matériel de vote et avoir accès au système de vote électronique. Un formulaire de vote a été envoyé avec des détails spécifiques pour chaque organisation membre à part entière. Si vous ne l'avez pas reçu, contactez Gretchen Hacquard à l'adresse hacquard@ica.coop. Voulez-vous remplir dûment le formulaire et le soumettre le plus tôt possible, et de préférence avant le 15 juin, afin que nous ayons le temps de préparer votre matériel de vote et votre accès au vote électronique. Les formulaires soumis après 15h00 CEST le 19 juin ne seront pas pris en compte.

La salle de réunion disposera de sièges réservés aux électeurs et à leurs interprètes. Voulez-vous montrer votre matériel de vote pour entrer dans le coin salon désigné.

Tous les observateurs des organisations membres qui souhaitent assister à l'assemblée générale de l'ACI seront assis dans une zone désignée.

L'approbation des comptes audités et l'élection du conseil d'administration se feront au scrutin secret à l'aide d'un système de vote électronique. Toutes les autres motions et résolutions seront approuvées par une présentation de cartes de vote.

Voulez-vous prendre avec vous votre ordinateur portable ou votre tablette pour le vote car vous pourrez accéder au système de vote électronique à partir d'Internet. Seuls les membres présents en personne auront accès au vote électronique.

Les statuts, le règlement et les ordres permanents de l'ACI seront strictement appliqués.

Collecte des badges, du matériel de vote et test du système de vote électronique

Les membres devront récupérer leurs badges pour assister à l'événement de réseautage qui aura lieu le 19 juin et à l'assemblée générale le 20 juin. Ces badges doivent être récupérés au même endroit où les membres peuvent récupérer leur matériel de vote. Un personnel dédié sera disponible à ces moments-là pour vous aider à accéder au système de vote électronique et à le tester.

Le 19 juin de 10h30 à 11h30

Le 19 juin à partir de 14h00

Le 20 juin de 9h00 à 10h00

Lors de la collecte du matériel de vote, le délégué votant sera invité à :

- présenter une pièce d'identité légale ;
- vérifier que le nombre de matériel de vote qui lui a été remis est correct. Une fois que le délégué aura signé son nom et quitté la table où le matériel de vote est distribué, plus aucun changement ne sera possible ;

- signer pour le matériel de vote.

Les membres ne pourront pas récupérer leur matériel après le début du vote.

Procurations

Si votre organisation ne participe pas à l'assemblée générale, vous pouvez donner vos votes à une autre personne participant à la réunion qui votera ainsi pour vous. Un formulaire de procuration n'est pas nécessaire pour donner vos votes à une personne présente de votre pays. Vous pouvez simplement la désigner comme vous représentant dans la section A de votre formulaire de désignation de vote.

Si, toutefois, vous souhaitez donner vos votes à une personne d'un membre en dehors de votre pays, ou au mandataire officiel désigné, un formulaire de procuration est nécessaire. Le formulaire de procuration se trouve à la dernière page (section B) du formulaire de vote. Le formulaire comprend des instructions détaillées sur la manière de l'utiliser.

Pour désigner un mandataire, votre organisation doit envoyer le formulaire de désignation de vote à l'ACI avant le 15 Juin. Les formulaires reçus après cette date ne seront pas éligibles.

Motions & et ordre des débats

Motions

Les amendements à une motion doivent être soumis par écrit au Directeur général 7 (sept) jours avant le début de la discussion de la motion. Ils seront examinés dans l'ordre de leur arrivée. À l'issue de la discussion, chaque amendement sera mis aux votes avant la motion initiale.

Ordre des débats

Les membres et leurs représentants désireux de s'exprimer sur un sujet quelconque au cours de l'assemblée générale doivent en faire part au président qui les appelle dans l'ordre de réception de leurs demandes. Tous les discours doivent être adressés au président et avoir trait au sujet en discussion ou à une question de procédure. En règle générale, les orateurs sont priés par le président de respecter des limites de temps spécifiques.

Liste des votes des membres

Le tableau ci-dessous indique le nombre de voix calculées que chaque membre recevra lors de l'assemblée générale, sous réserve de son éligibilité à voter.

Pays	Organisations	Votes
AFRIQUE		
Afrique du Sud	South African National Apex Co-op (SANACO)	3
Angola	Cooperativa De Credito Para Os Funcionários Da Presidência (COOCREFP)	1
Botswana	Botswana Co-operative Association (BOCA)	3
Cameroun	Alliance Coopératives Cameroun (COOP-CAMEROON)	2
Côte d'Ivoire	Fédération des sociétés coopératives d'Hévéa de Côte d'Ivoire (FENASCOOPH-CI)	2
	Fédération des Unions des Sociétés Coopératives des Producteurs de la Filière Coton de Côte d'Ivoire (FPC-CI Coop CA)	9
Égypte	Central Housing Cooperative Union (CHCU)	9
	The General Authority for Construction and Housing Cooperatives (CHC)	0
Eswatini	Eswatini Multipurpose Cooperative Union (ESWAMCU)	0
Éthiopie	Awach Savings and Credit Cooperative (ASCCo)	2
	Cooperative Bank of Oromia	8
	Oromia Coffee Farmers Co-operative Union (OCFCU) Ltd.	4
Ghana	Ghana Co-operative Agricultural Producers and Marketing Association (AGRICOOPS GHANA)	6
	Ghana Co-operative Council (GCC)	4
	Fédération des Coopératives d'Approvisionnement et d'Alimentation Générale (FECAAG)	2
Kenya	CIC Insurance Group Ltd.	2
	Co-operative Bank of Kenya Ltd (CBK)	10
	Kenya Co-operative Coffee Exporters Ltd (KCCE)	3
	Kenya Union Of Savings & Credit Co-operatives Ltd. (KUSCCO)	8
	The Co-operative Alliance of Kenya (CAK)	2
	The Co-operative University of Kenya (CUK)	0
Lesotho	Co-operative Lesotho Ltd.	3
Maroc	Office du Développement de la Coopération (ODCo)	0
Maurice	Mauritius Co-operative Alliance Ltd. (MCAL)	3
Mozambique	Associação Moçambicana para Promoção do Cooperativismo Moderno (AMPCM)	0
Namibie	Namibia Co-operatives Advisory Board (NCAB)	0
Nigeria	Co-operative Federation Of Nigeria (CFN)	10

Pays	Organisations	Votes
	Federal Department of Co-operatives, Federal Ministry of Agriculture & Rural Development (FDC)	0
	Nigerian National Petroleum Corporation Cooperative Multipurpose Society LTD (NNPC-CMS Lagos)	2
	Odua Cooperative Conglomerate Ltd (OCCL)	9
Ouganda	HealthPartners Uganda (HPU)	0
	Uganda Co-operative Alliance Ltd. (UCA)	10
République démocratique du Congo	Cooperative d'épargne et de Credit de Nyawera (COOPEC NYAWERA)	2
République unie de Tanzanie	Moshi Co-operative University (MoCU)	0
	Tanzania Federation of Co-operatives Ltd. (TFC)	5
Rwanda	National Cooperatives Confederation of Rwanda (NCCR)	9
	UNILAK -University of Lay Adventists of Kigali	0
Somalie	Somali Union Co-operative Movement (UDHIS)	2
Zimbabwe	Zimbabwe National Association Of Housing Co-operatives (ZINAHCO)	2
AMÉRIQUES		
Argentine	Agricultores Federados Argentinos Sociedad Cooperativa Limitada (AFA S.C.L.)	1
	Banco Credicoop Cooperativo Ltd. (BCCL)	2
	Confederación Cooperativa de la República Argentina Ltda. (COOPERAR)	8
	Cooperativa de Trabajos Portuarios Limitada de San Martin (Coop Portuaria)	1
	Federación Argentina de Cooperativas de Consumo (FACC)	2
	Instituto Movilizador De Fondos Cooperativos, Cooperativa Ltda. (IMFC)	1
	La Segunda Cooperativa Limitada Seguros Generales	4
	Sancor Cooperativa de Seguros Ltda	6
Barbade	Barbados Co-operative Business Association (BCBAL)	1
Bolivie	Cooperativa de Telecomunicaciones Santa Cruz R.L. (COTAS R.L.)	4
	Cooperativa Rural De Electrificación R.L. (CRE R.L.)	4
Brésil	Central Nacional das Cooperativas Odontológicas (Uniodonto do Brasil)	1
	Central Nacional Unimed - Cooperativa Central (CNU)	1
	Cooperativa de Crédito, Poupança e Investimento Sicredi Pioneira RS - Sicredi Pioneira RS	1

Pays	Organisations	Votes
	Cooperativa de Trabalho Médico de Ribeirão Preto (COMERP)	1
	Organização das Cooperativas Brasileiras (OCB)	10
	Unimed Do Brasil, Confederação Nacional Das Cooperativas Médicas (UNIMED)	1
	Unimed Seguros Saúde S.A.	10
Canada	Co-operatives and Mutuals Canada / Coopératives et mutuelles Canada (CMC)	12
Chili	Cooperativa abierta de vivienda Limitada (CONAVICOOP)	2
	Cooperativa de Ahorro y Crédito (COOPEUCH)	5
Colombie	Asociación Colombiana de Cooperativas (ASCOOP)	9
	Asociación Nacional de Fondos de Empleados (ANALFE)	2
	Caja Coperativa CREDICOOP (CREDICOOP)	1
	Casa Nacional del Profesor (CANAPRO)	1
	Confederación de Cooperativas de Colombia (CONFECOOP)	2
	Cooperativa del Magisterio (CODEMA)	1
	Cooperativa Empresarial Multiactiva Popular (COEMPOPULAR)	1
	Cooperativa Médica Del Valle Y De Profesionales De Colombia (COOMEVA)	1
	Equidad Seguros Generales	6
	Financiera Progressa	1
	Universidad Cooperativa de Colombia (UCC)	0
Costa Rica	Banco Popular y de Desarrollo Comunal (BPDC)	4
	Centro de Estudios y Capacitación Cooperativa R.L. (CENECOOP)	4
	Consejo Nacional de Cooperativas (CONACCOOP)	4
	Cooperativa de Ahorro y Crédito Ande N° 1 R.L. (Coope Ande N°1 R.L.)	3
	Cooperativa de Ahorro y Crédito de Servidores Judiciales R.L. (COOPEJUDICIAL R.L.)	2
	Coopeservidores	4
	Instituto Nacional de Fomento Cooperativo (INFOCOOP)	0
	Sociedad de Seguros de Vida del Magisterio Nacional (SSVMN)	4
Curaçao	Ministry of Economic Development (MEO)	0
El Salvador	Federación de Asociaciones Cooperativas de Ahorro y Crédito de El Salvador de R.L. (FEDECACES)	4
Équateur	Cooperativa de Ahorro y Crédito Policia Nacional (CPN)	3

Pays	Organisations	Votes
	Cooperativa de Ahorro y Crédito Riobamba Ltda. (COAC RIOBAMBA)	3
États-Unis	CoBank, ACB	2
	Credit Union National Association, Inc. (CUNA)	2
	Land O'Lakes Venture37	0
	National Co+op Grocers (NCG)	2
	National Cooperative Bank (NCB)	2
	National Cooperative Business Association CLUSA International (NCBA CLUSA)	12
	National Rural Electric Co-operative Association (NRECA)	3
	National Society Of Accountants For Co-operatives (NSAC)	0
	U.S. Overseas Cooperative Development Council (OCDC)	2
	Guatemala	Confederación Guatemalteca de Federaciones Cooperativas, Responsabilidad Limitada (CONFECOOP)
Haïti	Union Cooperative de Credit Agricole et Rural d'Haiti (UNICAGRIH)	1
Honduras	Cooperativa de Ahorro y Crédito Educadores de Honduras Limitada (COACEHL Ltda.)	2
	Cooperativa de Ahorro y Crédito 'Sagrada Familia' Ltda.	4
	Federación de Cooperativas de Ahorro y Crédito de Honduras, Ltda. (FACACH)	5
Jamaïque	Jamaica Co-operative Credit Union League (JCCUL)	5
	TIP Friendly Society	2
Mexique	Caja Popular Mexicana SC de AP de RL de CV (CPM)	8
	Confederación Nacional Cooperativa de Actividades Diversas de la República Mexicana (CNC) S.C. de R.L.	4
	Federación de Cajas Populares ALIANZA SC de RL de CV	4
	FENORESTE S.C.L. de C.V.	4
Panama	Cooperativa de Servicios Múltiples Profesionales, R.L.	2
	Instituto Panameño Autónomo Cooperativo (IPACOOOP)	0
Paraguay	Confederación de Cooperativas Rurales del Paraguay Ltda. (CONCOPAR)	5
	Confederación Paraguaya De Cooperativas CONPACOOOP Ltda.	2
	Cooperativa Universitaria Ltda.	2
	Federación de Cooperativas de Ahorro y Crédito Ltda. (FECOAC)	5
	Federación de Cooperativas del Paraguay (FECOPAR LTDA.)	4

Pays	Organisations	Votes
	Federación de Cooperativas Multiactivas del Paraguay (FECOMULP LTDA.)	5
	Panal Compañía de Seguros Generales S.A. - Propiedad Cooperativa	2
Pérou	Cooperativa de Ahorro y Credito del Centro (COOPAC CENTROCOOP)	2
Porto Rico	Banco Cooperativo de Puerto Rico (Bancoop)	2
	Cooperativa de Ahorro y Crédito "Dr. Manuel Zeno Gandía"	2
	Cooperativa de Ahorro y Crédito de Arecibo (COOPACA)	3
	Cooperativa de Ahorro y Crédito Vega Alta (VEGACOOOP)	2
	Cooperativa de Seguros Múltiples de Puerto Rico	4
	Liga de Cooperativas de Puerto Rico (LIGACOOOP)	2
République dominicaine	Cooperativa de Servicios Múltiples de Profesionales de Enfermería Inc. (COOPROENF)	2
	Cooperativa de Servicios Múltiples La Telefónica (COOPSEMUTEL)	2
	Cooperativa Nacional de Servicios Múltiples de Los Maestros Inc. (COOPNAMA)	4
	Cooperativa Vega Real	3
Uruguay	Cámara Uruguaya de Cooperativas de Ahorro y Crédito and Capitalización (CUCACC)	5
	Confederación Uruguaya de Entidades Cooperativas (CUDECOOP)	4
	Cooperativas Nacionales Financieras Aliadas en Red (CONFIAR)	3
	Instituto Nacional del Cooperativismo (INACOOOP)	0
ASIE-PACIFIQUE		
Australie	Business Council of Co-operatives and Mutuals (BCCM)	11
	Capricorn Society Ltd.	2
	Co-operative Bulk Handling Limited (CBH Group)	2
Bangladesh	Bangladesh Samabaya Bank Limited (BSBL)	2
	National Co-operative Union of Bangladesh (Bangladesh Jatiya Samabaya Union-BJSU)	12
Bhoutan	Department of Agricultural Marketing and Cooperatives (DAMC)	0
Chine	All China Federation of Handicraft & Industrial Co-operatives (ACFHIC)	5
	All China Federation of Supply and Marketing Co-operatives (ACFSMC)	11
	Fujian Federation of Supply and Marketing Cooperatives (FUJIAN COOP)	4
	International Committee for the Promotion of Chinese Industrial Co-operatives (ICCIC)	0

Pays	Organisations	Votes
	Jiangsu Supply & Marketing General Cooperative	5
État de Palestine	Cooperative Work Agency (CWA)	0
	Economic and Social Development Center of Palestine (ESDC)	1
	Palestinian Agriculture Cooperative Union (PACU)	2
	Union of Housing Cooperatives in Palestine (PUHC)	1
Fidji	Department of Co-operative Business (DCB)	0
Inde	Buldana Urban Co-operative Credit Society Ltd. (BUCCS)	1
	Centre for Cooperatives and Livelihoods □ Autonomous (CCL) at Lal Bahadur Shastri National Academy of Administration (LBSNAA)	0
	Co-operative House Building & Finance Corporation Ltd.	1
	Indian Farm Forestry Development Co-operative Ltd. (IFFDC)	1
	Indian Farmers Fertiliser Co-operative Ltd. (IFFCO)	8
	Krishak Bharati Co-operative Ltd. (KRIBHCO)	1
	National Agricultural Co-operative Marketing Federation of India (NAFED)	1
	National Co-operative Agriculture & Rural Development Banks' Federation Ltd. (NAFCARD)	1
	National Co-operative Development Corporation (NCDC)	0
	National Co-operative Union of India (NCUI)	4
	National Federation of Farmers Procurement, Processing & Retailing Cooperatives of India Ltd. (NACOF)	1
	National Federation of Fishers Cooperatives Ltd. (FISHCOPFED)	1
	National Federation of State Co-operative Banks Ltd. (NAFSCOB)	1
	National Yuva Cooperative Society Ltd. (NYCS)	1
	The Tamil Nadu Small Tea Growers ICTFs Federation Ltd. (INDCOSERVE)	1
	Tirumalla Tirupati Multistate Cooperative Credit Society Limited	1
	Uralungal Labour Contract Cooperative Society Ltd. (ULCCS Ltd)	1
Indonésie	National Federation of People-based Co-operative Enterprises (INKUR Federation)	2
République islamique d'Iran	Central Union of state Rural Production Cooperatives of Iran (CURPC)	1
	Central Organization for Rural Co-operatives of Iran (CORC)	0
	Central Union of Rural & Agricultural Co-operatives of Iran (CURACI)	7
	Iran Chamber of Cooperatives (ICC)	11

Pays	Organisations	Votes
	Iran Oilseeds & Vegetable Oil Processing Factories Co-operative (Farda Co-op)	1
	Pishgaman Cooperative Union (PCU)	1
	Rah-e-roshd Cooperative Educational Complex (RCEC)	1
	Supervision and Coordination Central Union of Rural and Agricultural Co-operatives of Iran (SCURA)	2
	Taavon Insurance Company (TIC)	1
	Tose'e Ta'avon Bank (TT Bank)	0
Japon	Central Union of Agricultural Co-operatives (JA-ZENCHU)	2
	IE-NO-HIKARI Association (Association for Education and Publications on Agricultural Co-operatives)	1
	Japan CO-OP Insurance (Kyosai) Consumers' Co-operative Federation	1
	Japan Co-operative Alliance (JCA)	1
	Japan Co-operative Insurance Association Inc. (JCIA)	0
	Japan Workers' Co-operative Union (Jigyodan) (JWCU)	1
	Japanese Consumers' Co-operative Union (JCCU)	3
	Japanese Health and Welfare Co-operative Federation (HeW CO-OP Japan)	1
	National Association of Labour Banks (NALB)	1
	National Federation of Agricultural Co-operative Associations (ZEN-NOH)	3
	National Federation of Fisheries Co-operative Associations (JF ZENGYOREN)	1
	National Federation of Forest Owners' Co-operative Associations (ZENMORI-REN)	1
	National Federation of University Co-operative Associations (NFUCA)	1
	National Federation of Workers and Consumers Kyosai Cooperatives (Kokumin Kyosai co-op)	1
	National Mutual Insurance Federation of Agricultural Co-operatives (ZENKYOREN)	3
	The Japan Agricultural News (NIHON-NOGYO-SHIMBUN)	1
The Norinchukin Bank	3	
Jordanie	Cooperative Association for Development & Finance (CADF)	0
	Educational Cooperative Union of Limited Liability	1
	Jordan Co-operative Corporation (JOR)	2
Kazakhstan	Union of Consumer Cooperation of the Republic of Kazakhstan	2

Pays	Organisations	Votes
Kirghizistan	Co-operatives Union of Kyrgyzstan (CUK)	1
Kiribati	Ministry of Commerce, Industry and Cooperatives (MCIC)	0
Malaisie	Cooperative Institute of Malaysia (CIM)	0
	Malaysian National Cooperative Movement (ANGKASA)	10
	National Land Finance Co-operative Society Ltd. (NLFCS)	3
Mongolie	Mongolian National Co-operative Alliance (MNCA)	3
	National Association of Mongolian Agricultural Co-operatives (NAMAC)	2
Myanmar	Central Cooperative Society Ltd. (CCS)	9
Népal	National Co-operative Bank Ltd. (NCBL)	8
	National Co-operative Development Board (NCDB)	0
	National Co-operative Federation of Nepal (NCF)	10
	Nepal Agricultural Co-operative Central Federation Limited (NACCFL)	4
	Nepal Multipurpose Central Co-operative Union Ltd (NEMCCU)	3
Nouvelle-Zélande	Cooperative Business New Zealand	7
Pakistan	Karachi Co-operative Housing Societies Union Ltd. (KCHSU)	4
Papouasie- Nouvelle-Guinée	Office of Co-operative Societies of Papua New Guinea (OCS PNG)	0
Philippines	1 Cooperative Insurance System of the Philippines Life and General Insurance (1CISP)	1
	Aurora Integrated Multipurpose Cooperative (AIMCoop)	2
	Climbs Life and General Insurance Cooperatives (CLIMBS)	2
	Co-operative Development Authority (CDA)	0
	Federation of Peoples' Sustainable Development Cooperative (FPSDC)	2
	MASS-SPECC Cooperative Development Center	3
	Metro South Cooperative Bank (MSCB)	1
	National Confederation Of Co-operatives (NATCCO)	6
	Network Consolidated Cooperative Bank (NCCB)	1
	Philippine Cooperative Center (PCC)	4
	Union of Legitimate Service Contracting Cooperatives (ULSCC)	1
	Victo National Co-operative Federation And Development Center (VICTO National)	2
République de Corée	iCOOP	2
	Korea Cooperative Solidarity (KCS)	2
	Korean Federation of Community Credit Cooperatives (KFCC)	10

Pays	Organisations	Votes
	Korean National Federation of Fisheries Co-operatives (KNFC)	1
	National Agricultural Co-operative Federation (NACF)	5
	National Credit Union Federation of Korea (NACUFOK)	3
	National Forestry Co-operatives Federation (NFCF)	2
Singapour	Singapore National Co-operative Federation Ltd. (SNCF)	6
Sri Lanka	Department of Co-operative Development (DCD)	0
	Matara District Cooperative Hospital Society Ltd.	2
	National Cooperative Council of Sri Lanka (NCCSL)	10
	National Institute Of Co-operative Development (NICD)	0
	SANASA Federation Ltd in Sri Lanka	7
Thaïlande	The Co-operative League of Thailand (CLT)	11
Timor-Oriental	Con-Federation (CNCTL)	2
Vanuatu	Office of the Registrar of Cooperatives and Business Development Services (ORCBDS)	0
Vietnam	Vietnam Co-operative Alliance (VCA)	10
EUROPE		
Allemagne	DGRV - Deutscher Genossenschafts- und Raiffeisenverband e. V.	11
	Gdw Bundesverband Deutscher Wohnungs- Und Immobilienunternehmen E.v.	8
	Zentralverband deutscher Konsumgenossenschaften e.V. (ZdK)	0
Arménie	□Farm Credit Armenia□ Universal Credit Organization Commercial Cooperative (FCA UCO CC)	2
Autriche	Oesterreichischer Verband Gemeinnütziger Bauvereinigungen - Revisionsverband (GBV)	5
Belgique	Febecoop	5
Biélorussie	Belarussian Republican Union of Consumer Societies (BELKOOPSOYUZ)	10
Bulgarie	Central Cooperative Bank Plc (CCB)	2
	Central Co-operative Union (CCU)	4
	National Union of Workers Producers Co-operatives of Bulgaria (NUWPCB)	2
Chypre	Civil Servants Co-op Ltd. (ME-KOOP LTD.)	1
	Cyprus Turkish Co-operative Central Bank Ltd. (KoopBank)	3
Danemark	Kooperationen	2
Espagne	Confederació de Cooperatives de Catalunya (CoopCat)	6

Pays	Organisations	Votes
	Confederación Empresarial Española de la Economía Social (CEPES)	4
	Confederación Española de Cooperativas de Trabajo Asociado (COCETA)	4
	Fundación Espriu	4
	KONFEKOOP - Confederación de Cooperativas de Euskadi	2
Fédération de Russie	Central Union of Consumer Societies of the Russian Federation (Centrosoyuz of the Russian Federation)	6
	Moscow Regional Union of Consumer Societies	2
Finlande	Pellervo Coop Center	6
	SOK Corporation	8
France	Confédération Nationale du Crédit Mutuel	8
	Coop FR	11
	Crédit Coopératif	2
	Fédération Nationale des Coopératives de Consommateurs (FNCC)	4
Grèce	Federation of Co-operative Pharmacists of Greece (OSFE)	2
	Social Solidarity and Regional Development Network (KAPA Network)	0
Irlande	Co-operative Housing Ireland (CHI)	2
Israël	The Kibbutz Movement	3
Italie	Alleanza delle Cooperative Italiane	11
	European Research Institute on Cooperative and Social Enterprises (EURICSE)	0
Lituanie	Lithuanian Union of Co-operative Societies (LITCOOPUNION)	1
Malte	Koperattivi Malta	2
	Malta Co-operative Federation (MCF)	1
Norvège	Coop Norge SA	7
	Norwegian Agricultural Co-operatives	2
	The Co-operative Housing Federation of Norway (NBBL)	6
Pays-Bas	Agriterra	0
	Nationale Coöperatieve Raad (NCR) □ Dutch Council for Cooperatives	6
	Rabobank	7
Pologne	Auditing Union of Housing Co-operatives	10
	National Association Of Co-operative Savings And Credit Unions (NACSCU)	5
	National Auditing Union of Cooperatives (NAUWC)	2

Pays	Organisations	Votes
	National Cooperative Council - NCC	6
	National Supervision Union Of Spolem Consumer Co-operatives	2
Portugal	Confecoop - Confederação Cooperativa Portuguesa, CCRL	5
	Cooperativa António Sérgio para a Economia Social - Cooperativa de Interesse Público de Responsabilidade Limitada (CASES)	1
République de Moldova	Central Union of Consumer Co-operatives of the Republic of Moldova (MOLDCOOP)	4
République tchèque	Co-operative Association of the Czech Republic (CACR)	5
Roumanie	National Union of Consumer Co-operatives (CENTROCOOP)	2
	Romanian National Union of Handicraft and Production Cooperatives Association - UCECOM	2
Royaume-Uni	Co-operatives UK	10
	The Midcounties Co-operative Limited	5
	VME COOP	0
Serbie	General cooperative alliance for agriculture and rural development - Belgrade	1
Slovaquie	Co-operative Union of the Slovak Republic	4
Suède	Coompanion - Kooperativ Utveckling Sverige	0
	Folksam	2
	Hsb Riksförbund (Swedish National Tenant-owner Cooperative Housing Association)	5
	Kooperativa Förbundet (KF) (the Swedish Co-operative Union)	9
	Riksbyggen (co-operative Housing Union)	5
Suisse	Allgemeine Baugenossenschaft Zürich (ABZ)	2
	Baugenossenschaft mehr als wohnen	1
Turquie	Central Union Of The Agricultural Credit Cooperatives Of Turkey (ACC)	5
	The Central Union of Turkish Forestry Co-operatives (ORKOOP)	4
Ukraine	Ukrainian Central Union of Consumer Societies (UKRKOOPSPILKA)	4
SUPRANATIONAL		
AFRIQUE	Africa Confederation of Co-operative Savings & Credit Associations (ACCOSCA)	1
AMÉRIQUES	Caribbean Confederation of Credit Unions (CCCU)	1
ASIE-PACIFIQUE	Association of Asian Confederations of Credit Unions (ACCU)	1

Pays	Organisations	Votes
EUROPE	European Association Of Co-operative Banks (EACB)	1

4. Approbation du procès-verbal

Les membres qui souhaitent apporter des modifications au procès-verbal doivent envoyer leurs propositions de modification par écrit au directeur général de l'ACI, Bruno Roelants, **au plus tard le 6 juin**, par courrier électronique à l'adresse suivante : roelants@ica.coop.

Projet de Compte Rendu de l'Assemblée Générale Virtuelle

▪29 juin 2021▪

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Ariel GUARCO, Président de l'Alliance coopérative internationale, a ouvert la séance à 13h00 et a souhaité la bienvenue aux 175 participants qui représentaient 135 organisations membres de 58 pays et qui détenaient un total de 417 voix. Le quorum était alors atteint et l'assemblée générale de l'ACI est valablement constituée pour délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Dans son discours d'ouverture, Ariel GUARCO a déclaré que, bien que virtuelle, l'assemblée générale restait le fondement de la démocratie de l'ACI, le plus haut niveau de participation de tous les membres à la vie de l'organisation et à la prise de décision collective. En ce sens, on pourrait donc dire que l'assemblée générale de l'ACI est une sorte de baromètre de l'ouverture et de la transparence.

Au jour de cette réunion, l'évolution de la pandémie provoquée par la Covid-19 était malheureusement encore incertaine dans de nombreuses régions du monde. Cependant, les vaccins offraient un grand espoir pour inverser la tendance.

Ariel GUARCO a également souligné plusieurs développements importants et questions clés.

Premièrement, l'ACI représente 320 organisations membres dans 112 pays et ce malgré la crise sanitaire et les difficultés qui l'accompagnent.

Deuxièmement, depuis janvier 2021, l'ACI préside le COPAC, le Comité des Nations Unies pour la promotion et l'avancement des coopératives. Le COPAC avait, entre autres, déterminé le thème et le slogan de la Journée internationale des coopératives (JIC) – « Reconstruire en mieux ensemble » – qui devait être célébrée le 3 juillet 2021. À cette occasion, l'ACI avait préparé un ensemble d'actions pour que toutes les coopératives rejoignent et célèbrent ensemble cette journée. Ce dossier comprenait différents éléments dans différentes langues – tels que le logo et un message vidéo – et était disponible sur le site Web de l'ACI. L'idée était d'établir une sorte de canal de sensibilisation au modèle coopératif. En particulier, la JIC devait également montrer le rôle important joué par les

coopératives pendant la pandémie de COVID-19 et surtout, leur contribution potentielle à la reconstruction de l'après-crise.

Troisièmement, l'ACI avait organisé un groupe de travail G20 représenté par des membres de 13 pays dans le but de faire entendre la voix des coopératives dans les discussions du Sommet du G20 prévu à Rome (Italie), en octobre 2021. Le groupe de travail ACI G20 s'est joint à l'Alliance coopérative italienne pour contribuer aux discussions des groupes de travail Business 20 (B20) et Civil Society 20 (C20).

Last but not least, le Congrès mondial des coopératives de l'ACI devait se tenir à Séoul (Corée) du 1er au 3 décembre 2021 en format hybride (c'est-à-dire à la fois physiquement et virtuellement). De nombreuses activités préparatoires avaient déjà été menées telles que les initiatives « vers le congrès » qui étaient organisées par certains membres de l'ACI, les organisations sectorielles de l'ACI, l'ICETT, etc. Plusieurs équipes travaillaient à l'organisation de cet événement dont la Task Force Congrès, présidée par Martin LOWERY avec pour mission de suivre l'ensemble du processus, il y avait également un sous-comité composé de Ben REID, Président du Comité des communications, Greg WALL, Président du Comité d'audit et des risques et Carlos ZARCO, Président de l'IHCO dont les missions étaient de donner des conseils dans les domaines de la finance, de la communication et de la santé.

Avant de passer aux points à l'ordre du jour, le Président a donné quelques instructions aux membres pour le bon déroulement de l'assemblée générale. Il a également précisé qu'il avait été décidé de regrouper les points de l'ordre du jour pour faciliter la dynamique du processus de vote. En effet, il fallait gagner du temps étant donné les différents fuseaux horaires limitant la durée de l'assemblée générale à un maximum de deux heures.

Afin d'en faciliter la lecture et la compréhension, les résultats du vote ont été insérés dans ce procès-verbal après chaque motion.

1. NOMINATION DU BUREAU ET DES SCRUTATEURS

▪ Nomination du Bureau

Le Président précise que selon la réglementation belge, les membres du bureau doivent participer physiquement à l'assemblée générale. La réglementation belge admet que le bureau ne soit composé que du président présidant l'assemblée. Par conséquent, à proprement parler, l'assemblée générale virtuelle était en fait semi-virtuelle. Le bureau était limité au président qui était physiquement présent au siège de la Confederación Cooperativa de la República Argentina Ltda (COOPERAR) en Argentine. Le secrétaire et les scrutateurs ne devaient pas constituer le bureau car ils n'étaient pas requis selon l'art. 29 des statuts de l'ACI : « *Si le nombre de membres présents est limité, la composition d'un bureau n'est pas nécessaire* ».

Le Président a demandé l'approbation de la composition du bureau qui serait composé uniquement du Président.

L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité que le Bureau soit composé du Président, Ariel GUARCO.

▪ Nomination des scrutateurs

Ariel GUARCO a expliqué que le conseil d'administration de l'ACI a nommé Marjaana SAARIKOSKI et Alexandra WILSON comme scrutatrices pour l'assemblée générale 2021.

Le Président a soumis ces nominations pour approbation à l'assemblée générale.

L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité la nomination de Marjaana SAARIKOSKI et Alexandra WILSON en qualité de scrutatrices.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Nomination du Bureau et des scrutateurs
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 3 septembre 2020
4. Approbation des comptes audités 2020 et décharge au commissaire aux comptes
5. Décharge au conseil d'administration
6. Budget 2021
7. Création d'un Comité thématique sur la jeunesse
8. Invitation à la prochaine assemblée générale de l'ACI

Aucune modification n'ayant été proposée, Ariel GUARCO demande l'approbation de l'ordre du jour tel que diffusé.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 3 SEPTEMBRE 2020

Le président explique qu'un amendement a été soumis par Greg WALL, président du comité d'audit et des risques.

En effet, la réglementation belge exigeait que les honoraires du commissaire aux comptes de l'ACI, RSM InterAudit, soient approuvés en même temps que le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes (point 5 du projet de procès-verbal de l'assemblée générale 2020). Le nouveau mandat devait être annoncé dans une publication officielle et par conséquent, la motion de modification du procès-verbal devait être présentée pour approbation à cette assemblée générale. Il a été souligné que les honoraires annuels d'audit étaient inclus dans les comptes audités qui étaient également présentés pour approbation lors de cette réunion.

L'honoraire annuel pour l'exécution du mandat de commissaire par RSM InterAudit s'élève à 10 890 € HT, auquel s'ajoute la cotisation annuelle à l'Institut belge des Réviseurs d'entreprises qui est de 180 € environ. Des honoraires supplémentaires de 2 000 € HT peuvent être facturés sur présentation du temps réel consacré à la réalisation du contrôle légal des comptes.

Le Président a soumis le procès-verbal, y compris l'amendement susmentionné, à l'approbation de l'assemblée générale.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 3 septembre 2020, comprenant la modification relative aux honoraires du Commissaire aux comptes, est approuvé à l'unanimité

4. APPROBATION DES COMPTES 2020 ET DÉCHARGE AU COMMISSAIRE AUX COMPTES

À l'invitation du Président, Greg WALL et Jean-François NOBELS ont présenté les résultats financiers 2020.

Greg WALL a commenté les résultats financiers 2020 ci-dessous en soulignant que les résultats financiers de Cooperatives Europe et de DotCoop n'étaient pas inclus car ils ont été établis séparément, respectivement en vertu des lois belges et américaines.

Résultats financiers 2020

En euros	2019	2020
AFRIQUE *	- 79 904	3716
AMÉRIQUES*	12 462	38 681
ASIE & PACIFIQUE *	42 824	140 836
BUREAU MONDIAL	- 6562	- 40 380
ACI CONSOLIDÉ	- 27 097	142 853
COOPERATIVES EUROPE	7215	- 3415
50 % DOTCOOP LLC	82 474	66 134

Il a fait remarquer que :

- moins d'activités en présentiel ont été pratiquées en 2020 en raison des mesures restrictives dues à la Covid-19. De nombreuses activités ont été annulées ou reportées. En 2020, il n'y a pas eu de conférences mondiales ni d'événements régionaux en présentiel ;
- ACI-Afrique a terminé avec un résultat positif de 3716 € en raison de dépenses plus faibles que prévu. Greg WALL a salué les grands efforts de l'ACI Afrique pour améliorer sa situation financière ;
- ACI Amériques a terminé avec un résultat positif de 38 681 € grâce à une réduction plus importante des dépenses que des revenus ;
- ACI Asie-Pacifique a clôturé avec un résultat net de 140 836 €. Greg WALL a salué le travail de l'ACI Asie-Pacifique qui continue d'afficher de bons résultats financiers ;
- le Bureau mondial a enregistré une perte de 40 380 € mais cela était conforme aux projections faites en novembre. Par rapport au budget, les recettes ont diminué moins que les dépenses.

Cotisations des membres en euros

	2016	2017	2018	2019	2020
Cotisations des membres	2 643 788	2 734 403	2 522 782	2 612 231	2 605 978
Nombre de membres	299	302	318	310	317



Malgré la pandémie, les revenus provenant des cotisations des membres (2,6 millions €) sont restés stables par rapport à 2019. Ils représentaient 58 % des revenus totaux tandis que les revenus des projets représentaient 32 %. Au total, les revenus ont diminué de 27 % alors que les dépenses ont diminué de 30 % et cela explique le résultat positif de 142 800 €. Selon Greg WALL, cet équilibre entre les revenus et la nature variable des dépenses avait été un véritable défi.

Pour sa part, Jean-François NOBELS a expliqué que le rapport d'audit des comptes annuels comportait également un rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires, les deux rapports constituant un ensemble inséparable.

En raison de la grande responsabilité d'un contrôle légal des comptes, les missions de contrôle ont été soumises aux principes d'indépendance et aux règles déontologiques.

Le rapport du commissaire aux comptes de RSM – réalisé conformément aux normes internationales d'audit – devait :

- exprimer une opinion sur l'impartialité des comptes annuels ou consolidés fournis par l'ACI et
- être une certification de la fidélité et de l'exhaustivité des informations économiques et financières que le conseil d'administration de l'ACI et le Bureau mondial de l'ACI ont fournies à l'assemblée générale tout en les analysant et en les expliquant.

Jean-François NOBELS a attiré l'attention des participants sur le paragraphe « Emphasis on Matter » indiquant que le conseil d'administration de l'ACI a fait état d'un événement important survenu au cours de l'exercice 2020 avec la pandémie de Covid-19 et expliquant l'effet de celle-ci sur les finances. Il a également souligné que cela ne modifiait pas l'opinion sans réserve exprimée dans le rapport d'audit. Il a également souligné le paragraphe « Autres points » indiquant que l'ACI avait reçu des subventions qui devaient respecter un certain nombre de conditions. Cependant, toutes les subventions n'avaient pas encore été soumises à l'examen de la Commission européenne.

Le rapport d'audit a également souligné les responsabilités du conseil d'administration de l'ACI pour la préparation des comptes annuels ainsi que les responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des comptes annuels.

Jean-François NOBELS a présenté ensuite un aperçu des comptes annuels 2020.

Assets	2020	2019	Variations	
Intangible assets	0	7.034	-7.034	Note 2 pt d)
Tangible fixed assets	18.809	25.033	-6.224	Note 2 pt c)
Financial fixed assets	137.175	137.443	-268	Note 3
Stocks and contracts in progress	164.117	0	164.117	
Amounts receivable within one year	1.954.485	1.403.395	551.090	Notes 4, 5
Current investments	0	106.651	-106.651	Note 6
Cash at bank and in hand	2.687.510	3.363.207	-675.697	Note 6
Deferred charges and accrued income	445.090	443.361	1.729	Note 7
	5.407.186	5.486.124	-78.938	

Bien qu'il y ait eu une diminution de l'actif au bilan de 1,4 %, la situation peut être considérée comme relativement stable par rapport à 2019.

Liabilities	2020	2019	Variations	
Equity	1.123.489	984.721	138.768	Note 8
Provisions	0	0	0	
Amounts payable after more than one year	0	0	0	
Amounts payable within one year	3.850.797	3.939.444	-88.647	Notes 9,10,11
Accrued charges and deferred income	432.900	561.959	-129.059	Note 7
	5.407.186	5.486.124	-78.938	

	2020	2019	Variations
Turnover	279.386	717.023	-437.637
Contributions, gifts, legacies and grants	4.392.022	4.725.844	-333.822
Other operating income	2.440	781.201	-778.761
Redistribution and support regions	-867.397	-1.041.810	174.413
Services and others goods	-1.094.797	-2.780.616	1.685.819
Remuneration, social security costs and pensions	-2.291.475	-2.212.181	-79.294
Depreciation on tangible fixed asset	-36.442	-40.973	4.531
Amounts written down on trade debts	-149.196	-5.993	-143.203
Provisions for risks and charges	0	0	0
Other operating charges	-38.430	-147.883	109.453
Financial income	199.893	142.629	57.264
Financial charges	-184.218	-168.967	-15.251
Extraordinary income	0	6.759	-6.759
Extraordinary charges	-68.933	-2.130	-66.803
Positive (negative) result for the period	142.853	-27.097	169.950

Jean-François NOBELS a souligné que – malgré une baisse des revenus due à la pandémie – l'exercice 2020 s'est clôturé sur un résultat consolidé positif de 142 853 €. Il convient toutefois de noter que ce résultat a été obtenu grâce à la contribution des Régions. En effet, l'ACI Asie-Pacifique, l'ACI Afrique et l'ACI Amériques ont réalisé des bénéfices tandis que le Bureau mondial était en perte.

Il a ensuite expliqué que, pour évaluer la situation financière de l'ACI, un double test de sa solvabilité et de sa liquidité avait été effectué. Le ratio de solvabilité – calculé en divisant les « fonds propres + montants à payer à plus d'un an » par les « dettes » (montants à payer à moins d'un an + charges à payer) – a montré l'importance des fonds propres de l'ACI par rapport aux ressources totales. Plus le ratio est proche de 0, plus la structure financière est fragile. Ce ratio de solvabilité de l'ACI est de 0,26 (contre 0,22 en 2019). La légère amélioration du ratio s'explique par la baisse du résultat différé et une augmentation des fonds propres due au résultat de l'exercice. Le ratio de liquidité mesure la capacité de l'ACI à payer ses dettes à court terme. Il a été calculé en divisant l'actif circulant par les « dettes » (montants à payer à moins d'un an + charges). Le ratio de liquidité de l'ACI était de 1,23 (contre 1,18 en 2019).

En termes de cash-flow – composé du résultat de la période ; l'amortissement ; les montants dépréciés sur les dettes commerciales ; provisions rapportées pour risques et charges – il était de 328 491 € en 2020 contre 19 869 € en 2019.

Ces trois indicateurs ont montré que la situation financière de l'ACI était saine, même dans le climat économique actuel.

Jean-François NOBELS a poursuivi sa présentation en donnant plus de détails sur les éléments financiers clés suivants pour 2020.

- Montants à recevoir

Les créances au 31/12/2020 s'élèvent à 360 934,66 € contre 724 063,39 € pour 2019. Cette diminution s'explique principalement par le fait que fin 2019, il y avait eu un acompte aux fournisseurs pour 157 916,75 € et une contribution de 171 373,73 facturés

en décembre 2019 mais reçus en janvier 2020. Dans ces créances, le total des montants liés aux clients douteux atteint 504 219,24 € et le montant total de la provision pour créances douteuses pour 2020 est de 369 661,66 €.

- Valeurs mobilières et contrats en cours

Il s'agissait du report du salaire des employés travaillant pour la préparation du Congrès mondial 2021 qui se tiendra en décembre 2021 à Séoul. Les dépenses liées à cet événement seront prises en compte fin 2021.

- Charges reportées et charges à payer : € 445 089,61 :

Les charges différées étaient principalement liées aux charges encourues en 2020 mais se rapportant partiellement ou totalement à 2021 (15 746,87 €) et les charges à payer étaient principalement liées à la partie des recettes provenant des financements européens pour couvrir les dépenses pour la période du 1/03/2020 au 31/12/2020 pour l'ACI Amériques (220 308,45 €).

- Charges à payer et produits différés : € 432 899,7

Les charges à payer relatives à 2020 ont été imputées à l'ACI mondial mais n'ont pas encore été facturées aux régions (213 543,09 €).

Les produits différés de 147 346,50 € étaient liés aux cotisations et contributions facturées en 2020 mais qui étaient liées à 2021 et 57 068,48 € liés à l'aide au développement différée déclarée par les régions.

La conversion des comptes bancaires du dollar vers l'euro s'est élevée à +14 074,25 € en 2020 contre + 77 672,44 € l'an dernier. Cela était dû à un taux de change défavorable.

- Fonds associatif et bénéfiques cumulés

Le capital de la nouvelle entité belge était composé du capital de la Suisse et des Régions mais aussi de tous les anciens bénéfiques non distribués / pertes différées. Cela représentait les actifs nets transférés à la Belgique au 1er janvier 2014.

La perte cumulée au 31/12/2020 s'élevait à 139 553,92 € dont 282 407,03 € étaient liés aux pertes cumulées des années précédentes et 142 853,11 € au bénéfice de l'année 2020. De ce montant, 40 380 € représentaient la perte 2020 du Bureau mondial uniquement, et 183 233 € le bénéfice consolidé 2020.

Le bénéfice de l'année pourrait être largement attribué à l'ACI Asie-Pacifique avec un bénéfice de

140 836€ contre 5 884 € de bénéfice pour l'année 2019.

Les pertes reportées ont été réduites en raison du bénéfice de l'année, de sorte que les capitaux propres se sont améliorés.

L'ACI ayant obtenu un financement de la Commission européenne en 2016 pour un maximum de 8 000 000 € limité à 79,92 % des coûts totaux estimés à 10 010 092 €, les pertes reportées ont été réduites et les fonds propres améliorés. L'action de mise en œuvre a débuté le 1er mars 2016, pour une durée de 54 mois. Suite à la demande de prolongation du contrat pour une durée de 9 mois supplémentaires en date du 6 décembre 2019, un agrément a été obtenu auprès de la Commission européenne le 7 février 2020. La fin du contrat est prévue pour le 31 août 2021.

Ce nouveau financement avait limité le risque de discontinuité d'exploitation durant cette période. Il n'y avait aucune information officielle sur de nouvelles sources potentielles de financement après la fin de ce contrat. L'ACI demanderait un nouveau partenariat avec l'UE avant la fin de l'année 2021. S'il est approuvé, le nouveau programme commencerait au printemps 2022.

- Analyse des risques et système de contrôle interne

La taille et la faible complexité de l'ACI rendaient, par définition, inefficace et peu économique la mise en place d'un degré élevé de processus de contrôle interne.

Cependant, d'après les travaux entrepris au cours de l'audit légal annuel des comptes et les éléments recueillis, il était raisonnable de signaler que les contrôles en place préservaient les actifs et les ressources de l'ACI. L'accent a été suffisamment mis sur les autorisations appropriées, la séparation des tâches ainsi que les niveaux d'accès au sein de la comptabilité pour dissuader et détecter les erreurs, les fraudes et les vols éventuels.

Toutefois, d'après les travaux entrepris au cours du contrôle légal des comptes annuel et les éléments recueillis, il était raisonnable de signaler que les contrôles en place protégeaient les actifs et les ressources de la LIC. On a mis suffisamment l'accent sur les autorisations appropriées, la séparation des tâches et les niveaux d'accès dans la comptabilité pour décourager et détecter les erreurs, les fraudes et les vols éventuels.

L'exactitude et l'exhaustivité des données comptables ont été assurées au moyen d'un système solide capable de produire des informations financières et de gestion fiables et actualisées.

Jean-François NOBELS a conclu sa présentation en disant que l'ACI s'était mobilisée pour atténuer l'impact de la crise. Les résultats 2020 ont montré tous ces efforts et la résilience de l'ACI.

Le président remercie Greg WALL et Jean-François NOBELS pour leurs présentations. Comme il n'y a pas eu d'autre débat, il a demandé à l'assemblée générale de voter sur l'approbation des comptes audités de 2020 et sur la motion de décharge au commissaire aux comptes de l'ACI pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité les comptes audités de l'ACI 2020 et donné décharge au commissaire aux comptes de l'ACI – RSM – pour l'exercice de son mandat au cours de l'année clôturée au 31 décembre 2020.

5. APPROBATION DE LA DÉCHARGE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACI

Le Président a demandé à l'assemblée générale de voter sur la motion de donner décharge au conseil d'administration de l'ACI pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

L'assemblée générale a donné décharge au conseil d'administration de l'ACI pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 par 358 voix pour, 8 contre et 30 abstentions.

6. BUDGET 2021

Greg WALL a présenté le budget 2021

COMBINED BUDGET 2021 in EUR (euros)					
	GLOBAL OFFICE	AFRICA	AMERICAS	ASIA-PACIFIC	TOTAL
GLOBAL INCOME	2,964,466	314,799	860,958	441,069	4,581,292
<i>Global subscription income</i>	971,056	65,029	285,173	331,712	1,652,970
Subscriptions	2,715,551	0.00	0.00	0.00	2,715,551
Bad debt provision	-165,079	0.00	0.00	0.00	-165,079
Subscription redistribution	-1,579,416				-897,501
Thematic Committees	-20,000.00				-20,000.00
Sectoral allocation (15%)	-382,358	0.00	0.00	0.00	-382,358
Regional allocation	-1,177,058	65,029	285,173	331,712	-495,143
<i>Meeting revenue</i>	733,500	36,127	0.00	0.00	769,627
<i>Other + project income</i>	1,259,911	213,643	568,294	109,357	2,151,205
<i>Financial/interest</i>	0.00	0.00	7,490	0.00	7,490

Les cotisations ont été estimées à 2 715 600 € en augmentation de 4 % par rapport au total facturé en 2020 (2 606 000 €). 2021 était la première année d'un nouveau cycle de 4 ans (2021-2024).

Les revenus de la réunion étaient liés au Congrès qui se tiendra à Séoul en décembre 2021.

Les autres revenus provenaient principalement du partenariat ACI-UE coopératives en développement mais aussi :

- d'autres projets dans les Régions (We Effect, Casas de la Alegria, Mexique) ;
- de parrainages et d'autres soutiens financiers liés à différentes activités et publications pour le Bureau mondial (OCDC, ICETT, programme de répliation des jeunes, World Cooperative Monitor).

EXPENSES	-2,947,348	-305,163	-857,201	-455,897	-4,565,699
<i>Services and other goods</i>	-1,396,235	-93,284	-188,939	-117,463	-1,795,922
Premises	-102,625	-8,889	-19,624	-36,468	-167,605
General office	-26,705	-3,812	-5,750	-5,089	-41,356
Travel	-167,404	-41,951	-4,718	-31,804	-245,877
IT	-31,581	-9,007	-19,815	-9,239	-69,732
External services	-615,224	-21,406	-137,389	-30,532	-804,551
Meeting expenses	-452,697	-8,219	-1,643	-4,241	-466,800
Personnel	-1,392,544	-205,556	-390,191	-312,991	-2,301,283
<i>Depreciation</i>	-6,800.00	0.00	-3,232	0.00	-10,032
<i>Other expenses - project support</i>	-131,858	0.00	-272,006	-25,443	-429,307
<i>Financial expenses</i>	-20,000.00	-6,322	-2,833	0.00	-29,156
NET INCOME	17,029	9,636	3,757	-14,828	15,593

Dans les Régions et au Bureau mondial, les frais généraux diminueraient par rapport à 2020 en raison de la fin du partenariat ACI-UE (31 août 2021).

Les frais généraux comprenaient toutes les dépenses qui seraient directement payées par l'ACI pour le Congrès (interprétation pour les participants internationaux, traduction, frais de communication, site Web, déplacements du personnel et de la Task Force, responsable local, expert de l'événement). Une partie de ces dépenses a été reportée à partir de 2020. Les dépenses couvertes par les co-organisateurs coréens n'ont pas été incluses dans le budget (salles de réunion et restauration, articles promotionnels, secrétariat local, intervenants et interprétation coréenne).

Les frais de réunion provenaient également des réunions en ligne de l'assemblée générale et du conseil d'administration qui avaient eu lieu et devaient encore se tenir en 2021.

En conclusion, Greg WALL a déclaré que 2021 devait se terminer avec un résultat positif de 15 593 €. Cependant, compte tenu de la persistance de facteurs d'incertitude mondiale, l'ACI devrait être très attentive à sa situation financière tendue en 2021.

Ariel GUARCO remercie Greg WALL pour sa présentation.

Comme il n'y a pas eu d'autre débat, le Président a demandé à l'assemblée générale de voter sur l'approbation du budget 2021.

L'assemblée générale a approuvé le budget 2021 par 388 voix pour, 1 contre et 12 abstentions.

7. CRÉATION D'UN COMITÉ THÉMATIQUE SUR LA JEUNESSE

Sébastien CHAILLOU a rappelé que le Réseau des jeunes de l'ACI avait présenté sa résolution 2019 à l'assemblée générale de l'ACI à Kigali, au Rwanda, qui appelait entre autres l'ACI à modifier l'article 35 de ses statuts pour créer un nouveau comité thématique sur la jeunesse, pour renforcer, mieux servir et représenter les jeunes coopérateurs à l'ACI. Cette résolution avait été approuvée à l'unanimité par l'assemblée générale de l'ACI 2019.

Le Réseau des jeunes de l'ACI a ensuite soumis une liste de propositions visant à modifier les statuts de l'ACI afin de créer un cinquième comité thématique de l'ACI consacré à la jeunesse. L'ACI a analysé les différentes propositions pour que le comité de gouvernance du conseil d'administration de l'ACI les examine et fasse une recommandation finale au conseil d'administration de l'ACI. Après avoir dûment pris en considération la résolution de 2019 de l'assemblée générale de l'ACI à Kigali et la recommandation du comité de gouvernance, le conseil d'administration de l'ACI a recommandé que l'article 35 des statuts de l'ACI soit modifié pour constituer un comité des jeunes de l'ACI.

Sébastien CHAILLOU a expliqué que l'objectif était d'amplifier le réseau jeunesse de l'ACI via, par exemple, un référent « jeunesse » dans chaque organisation membre. Il était également important d'entreprendre des actions de formation pour sensibiliser cette nouvelle génération au commerce coopératif mais aussi aux enjeux internationaux.

DÉBAT

En réponse à une question d'Adalberto de Jesús SEGOVIA DÉVORA (Caja Popular Mexicana SC de AP de RL de CV – MEXIQUE) sur la manière de rejoindre le réseau des jeunes de l'ACI, Sébastien CHAILLOU a expliqué que ceux qui souhaitent le faire devaient remplir un formulaire à télécharger sur le site de l'ACI.

Selon Yanio Ciromin Antonio CONCEPCIÓN SILVA (Distritos y Servicios Múltiples "Vega Real", Inc. République dominicaine), le flambeau devrait être passé aux jeunes et leur donner une chance d'être plus actifs dans le mouvement coopératif.

Ünal ÖRNEK (Union centrale des coopératives forestières turques – Turquie) est intervenu pour dire qu'il estimait que la crise sanitaire provoquée par la pandémie de Covid-19 avait créé un grand besoin d'outils numériques. La jeune génération excellait dans ce domaine. Favoriser l'intégration des jeunes et ainsi la collaboration entre travailleurs de différentes générations pourrait certainement être un atout pour le développement du mouvement coopératif.

À l'issue des débats, le président a soumis au vote la proposition de création d'un comité thématique sur la Jeunesse, dénommé comité Jeunesse de l'ACI.

L'assemblée générale a approuvé la création du comité thématique des jeunes de l'ACI par 368 voix pour, 3 contre et 9 abstentions.

8. PROCHAINES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Le président a rappelé que le Congrès mondial des coopératives qui devait se tenir en décembre 2020, avait été reporté, d'abord à mars 2021 puis à décembre 2021 en raison de la crise sanitaire.

De son côté, l'assemblée générale – devant élire le président et le conseil d'administration de l'ACI – avait été reportée au premier semestre 2022 (au lieu de novembre 2021). En 2021, il y avait en effet encore beaucoup d'incertitudes sur la participation en personne alors qu'elle était essentielle pour un événement aussi démocratique. C'est pourquoi l'ACI a accepté la proposition généreuse du mouvement coopératif espagnol d'accueillir l'assemblée générale électorale de l'ACI à Séville, en juin 2022. La date précise sera annoncée ultérieurement à tous les membres de l'ACI.

Le président, après avoir considéré que tous les points de l'ordre du jour avaient été discutés de manière exhaustive, a exprimé sa gratitude aux participants, aux interprètes, aux techniciens ainsi qu'au personnel de l'ACI et a déclaré la séance levée à 16h45. Il a proposé aux délégués de l'ACI de poser avec l'affiche de l'IDC pour une photo de groupe qui serait partagée sur les réseaux sociaux.



APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 29 JUIN 2021

POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	

6. Comptes 2021 & décharge à l'auditeur

États financiers 2021

En euros	2020	2021
AFRIQUE *	3716	26 052
AMÉRIQUES *	38 681	119 287
ASIE & PACIFIQUE *	140 836	68 011
BUREAU MONDIAL *	-40 380	-277 770
ACI CONSOLIDÉ	142 853	67 135
COOPERATIVES EUROPE	-3415	104 450
50 % DOTCOOP	30 712	54 849

* Avant consolidation

Bilan consolidé (1)

Actifs en euros	2020	2021	Passifs en euros	2020	2021
Immobilisations corporelles	30 163	23 089	Fonds propres	1 123 492	1 110 319
Immobilisations financières	125 821	149 545	Provisions	104 333	116 270
Créances à un an	1 871 567	2 718 754	Montants payables à plus d'un an	-	-
Investissements courants	100 533	111 387	Montants payables à un an	2 568 000	2 328 978
Liquidités en banque et en caisse	2 586 977	3 211 372	Charges à imputer et produits à reporter	1 543 840	2 723 616
Charges à reporter et produits acquis	624 604	65 036		5 339 665	6 279 183
	5 339 665	6 279 183			

(1) Composé du Bureau mondial (Bruxelles) et des régions Afrique, Amériques et Asie-Pacifique

Compte de résultat consolidé (1)

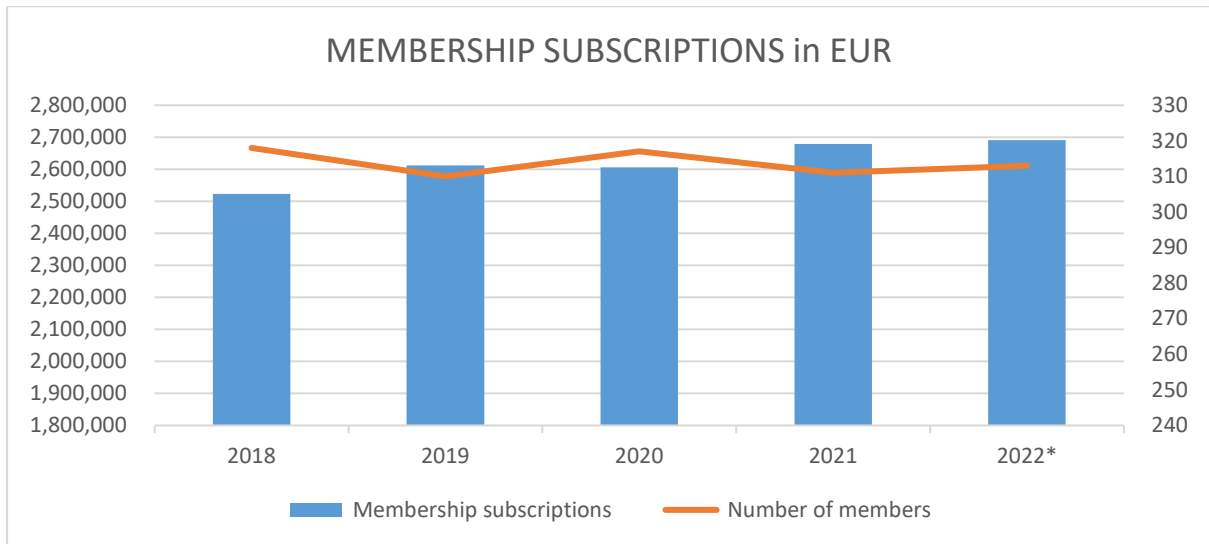
En euros	2020	2021
Événements et prestations de services	184 827	409 867
Cotisations	2 605 978	2 679 330
Revenus de projets	1 431 131	1 293 842
Contributions et dons	258 262	850 960
Autres produits d'exploitation	25 954	63 877
Revenu total	4 506 152	5 297 876
Redistribution aux régions et secteurs	-773 568	-785 054
Services et biens divers	-1 076 862	-1 967 489
Salaires, charges sociales et pensions	-2 152 396	-2 348 771
Amortissement des immobilisations corporelles	-36 442	-10 139
Réd. de valeur sur les créances commerciales	-185 178	-163 445
Autres charges d'exploitation	-148 363	-163 142
Total des dépenses	-4 372 809	-5 438 040
Résultat d'exploitation	133 343	-140 164
Résultat financier	23 520	207 299
Résultat exceptionnel	-14 010	-
Résultat net	142 853	67 135

(1) Composé du Bureau mondial (Bruxelles) et des régions Afrique, Amériques et Asie-Pacifique

Cotisations des membres en euros

	2017	2018	2019	2020	2021	2022*
Cotisations	2 734 403	2 522 782	2 612 231	2 605 978	2 679 330	2 690 729
Nombre de membres	302	318	310	317	311	313

*Budget prévisionnel





ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE AISBL

Rapport du commissaire
31 décembre 2021

THE POWER OF BEING UNDERSTOOD
AUDIT | TAX | CONSULTING





ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE AISBL

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE L'ACI POUR L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

(COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE AISBL (l'« ACI »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 3 septembre 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE durant huit exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'ACI, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 6.279.182,72 et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de € 67.135,27.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ACI au 31 décembre 2021, ainsi que

de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'ACI, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paragraphe d'observation – crise du Covid-19

Sans remettre en cause notre conclusion exprimée ci-dessus, nous renvoyons à l'annexe A-asbl 6.8 des comptes annuels où dans les informations complémentaires, l'organe d'administration fait état d'un événement important survenu durant l'exercice avec la pandémie Covid-19 et expose les effets de celle-ci sur la situation financière de l'association.

AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM Belgium is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in his own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit SRL - réviseurs d'entreprises - Siège social : chaussée de Waterloo 1151 - B 1180 Bruxelles
audit@rsmbelgium.be - TVA BE 0436.391.122 - RPM Bruxelles

Member of RSM Toelen Cals Dupont Koewoets - Offices in Aalst, Antwerp, Brussels, Charleroi, Mons and Zaventem



Paragraphe relatif à d'autres points

ACI reçoit des subsides auxquelles des conditions sont liées. Tous les subsides n'ont pas encore été soumis à des contrôles par les autorités compétentes.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'ACI à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'ACI en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'ACI ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'ACI. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'ACI;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;



- ▶ nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'ACI à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'ACI à cesser son exploitation;
- ▶ nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du Code des sociétés et des associations, et des statuts de l'ACI.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mentions relatives à l'indépendance

- ▶ Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'ACI au cours de notre mandat.
- ▶ Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Zaventem, le 18 mai 2022

RSM INTERAUDIT SRL
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR
JEAN-FRANÇOIS NOBELS

201				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	A-asbl 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: *...Alliance coopérative internationale...*

Forme juridique: *Association internationale sans but lucratif*

Adresse: *Avenue Milcamps* N°: *105* Boîte:

Code postal: *1030* Commune: *Schaerbeek*

Pays: *Belgique*

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de *Bruxelles francophone*

Adresse Internet¹:

Numéro d'entreprise 0535.539.869

DATE 07 / 06 / 2013 de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS COMPTES ANNUELS EN EUROS (2 décimales)

approuvés par l'assemblée générale² du 20 / 06 / 2022

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01 / 01 / 2021 au 31 / 12 / 2021

Exercice précédent du 01 / 01 / 2020 au 31 / 12 / 2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont ~~ne sont pas~~³ identiques à ceux publiés antérieurement

Nombre total de pages déposées: *...21...* Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: *...6.3.6.5.7.8...*

Bruno Roelants
Directeur Général

Signature
(nom et qualité)

¹ Mention facultative.

N° 0535.539.869

A-asbl 2.1

**LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES ET
DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

Jean-Louis BANCEL Rue de la Glacière 16, 75013 Paris, France	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Chunsheng LI Fuxingmennei Street 45, Xicheng District Beijing, Chine	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Ariel GUARCO de junio 10, Coronel Pringles Buenos Aires, Argentine	Président du Conseil d'Administration 17/11/2017 - 17/11/2021
Jan Anders LAGO Ovre Torekallgatan 31, S-151 3 Sodertalje, Suède	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Martin LOWERY Philadelphia Avenue 612, Takoma Park, Maryland, Etats-Unis	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Carlo SCARZANELLA Via dei Cipressi n5/b, 54038 Montignoso, Italie	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Petar STEFANOV Planinitza Street 6, Sofia, Bulgarie	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Gregory WALL Keane Street 22, 6011 Peppermint Grove, Australie	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Benett REID Poulhouse Farm - Hockley Brook Lane - Belbroughton, Worcestershire, Royaume-Uni	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Aditya YADAV Vikramaditya Marg 7-8, Lucknow, Uttar Pradesh, Inde	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Manuel MARISCAL SIGÜENZA Calle Vereda, El Coronil 64, Sevilla, Espagne	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Isabelle FERRAND Square André Malraux 1, 92300 Levallois Perret, France	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Sébastien CHAILLOU Gabriel Husson 45, 93230 Romainville, France	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Maria-Eugenia PEREZ ZEA Carrera 19 boîte A, 125-45 Bogota, Belgique	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Toru NAKAYA Nakamisu Tanabe-shi 270, 646-0215 Wakayama-ken, Japon	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Alexandra WILSON Blackburn Ave 50, ON K1N 8A5 Ottawa, Canada	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Onofre Cezario DE SOUZA FILHO Avenida Presidente Marques 745, AP 1401 Ed Fonta, Cuiaba, Brésil	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Kamarudin ISMAIL Jalan BM1/1 Bayan Close Bukit Mahkota 30, 43000 Kajang, Malaisie	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021

N° 0535.539.869

A-asbl 2.1

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (SUITE)

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

<i>Marjaana SAARIKOSKI Graniittitie 7 as 13, 00710 Helsinki, Finlande</i>	<i>Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Florence RAINEIX Avenue de Villars 7, 75075 Paris, France</i>	<i>Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Susanne WESTHAUSEN Gasvaerksvej 9, 1656 Copenhagen, Danemark</i>	<i>Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Om Devi MALLA Valley homes, C#5, Sunakothi, Lalitpur-27 ,, , Kathmandu, Népal</i>	<i>Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Graciela FERNANDEZ QUINTAS Acevedo Diaz, Eduardo 1407, , Montevideo, Uruguay</i>	<i>Administrateur 21/10/2018 - 17/11/2021</i>
<i>Japheth MAGOMERE Mavoko Town Block (Kimbo) 49, , Syokimau, Kenya</i>	<i>Administrateur 21/10/2018 - 17/11/2021</i>
<i>RSM InterAudit Sc Sprl N°: 0436.391.122 Lozenberg 22b2, 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Belgique N° de membre: B00091</i>	<i>Commissaire 03/09/2020 - 30/06/2023</i>
<i>Représenté(es) par:</i>	
<i>Jean-François Nobels N° de membre: A01360</i>	

N°	0535.539.869	A-asbl 2.2
----	--------------	------------

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:

- A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
- B. L'établissement des comptes annuels,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

- si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
BDO Accountants and Tax Advisors SRL N°: 0438.475.137 Da Vincilaan 9 boîte E6, 1930 Zaventem, Belgique	50,127,778	AB

N° 0535.539.869

A-asbl 3.1

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	172.633,12	155.984,81
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	11.557,51	18.809,44
Terrains et constructions		22
Installations, machines et outillage		23	1.386,90	2.052,98
Mobilier et matériel roulant		24	10.170,61	16.756,46
Location-financement et droits similaires		25
Autres immobilisations corporelles		26
Immobilisations en cours et acomptes versés		27
Immobilisations financières	6.1.3	28	161.075,61	137.175,37
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	6.106.549,60	5.251.201,38
Créances à plus d'un an		29
Créances commerciales		290
Autres créances		291
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	164.117,10
Stocks		30/36
Commandes en cours d'exécution		37	164.117,10
Créances à un an au plus		40/41	2.718.754,41	1.954.484,90
Créances commerciales		40	1.484.563,20	360.934,66
Autres créances		41	1.234.191,21	1.593.550,24
Placements de trésorerie		50/53	111.387,20
Valeurs disponibles		54/58	3.211.371,63	2.687.509,77
Comptes de régularisation		490/1	65.036,36	445.089,61
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	6.279.182,72	5.407.186,19

N°	0535.539.869	A-asbl 3.2
----	--------------	------------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	1.110.316,85	1.123.489,66
Fonds de l'association ou de la fondation	6.2	10	1.182.735,50	1.263.043,58
Plus-values de réévaluation		12
Fonds affectés et autres réserves	6.3	13
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14	-72.418,65	-139.553,92
Subsides en capital		15
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	6.2	16
Provisions pour risques et charges		160/5
Pensions et obligations similaires		160
Charges fiscales		161
Grosses réparations et gros entretien		162
Obligations environnementales		163
Autres risques et charges		164/5
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		167
Impôts différés		168
DETTES		17/49	5.168.865,87	4.283.696,53
Dettes à plus d'un an	6.3	17
Dettes financières		170/4
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3
Autres emprunts		174/0
Dettes commerciales		175
Acomptes sur commandes		176
Autres dettes		178/9
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	2.445.248,97	3.850.796,83
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42
Dettes financières		43
Etablissements de crédit		430/8
Autres emprunts		439
Dettes commerciales		44	748.523,68	455.809,78
Fournisseurs		440/4	748.523,68	455.809,78
Effets à payer		441
Acomptes sur commandes		46
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	203.776,81	176.237,90
Impôts		450/3	37.195,22	26.976,82
Rémunérations et charges sociales		454/9	166.581,59	149.261,08
Autres dettes		48	1.492.948,48	3.218.749,15
Comptes de régularisation		492/3	2.723.616,90	432.899,70
TOTAL DU PASSIF		10/49	6.279.182,72	5.407.186,19

N° 0535.539.869

A-asbl 4

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute		9900	2.303.817,49	2.709.214,64
Produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires*		70		
Cotisations, dons, legs et subsides*		73		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers*		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions		62	2.198.718,72	2.291.475,25
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	10.139,30	36.441,99
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)		631/4	-35.671,53	149.196,06
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)		635/9		
Autres charges d'exploitation		640/8	242.935,91	38.429,59
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		68.100,51
Bénéfice (Perte) d'exploitation		9901	-112.304,91	125.571,24
Produits financiers	6.4	75/76B	293.673,51	202.332,48
Produits financiers récurrents		75	293.608,73	199.892,97
Produits financiers non récurrents		76B	64,78	2.439,51
Charges financières	6.4	65/66B	114.233,33	185.050,61
Charges financières récurrentes		65	86.310,33	184.218,49
Charges financières non récurrentes		66B	27.923,00	832,12
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts		9903	67.135,27	142.853,11
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice		9904	67.135,27	142.853,11
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter		9905	67.135,27	142.853,11

N° 0535.539.869

A-asbl 5

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	-72.418,65	-139.553,92
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	67.135,27	142.853,11
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P	-139.553,92	-282.407,03
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves	791
Affectation aux fonds affectés et autres réserves	691
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)	-72.418,65	-139.553,92

N° 0535.539.869

A-asbl 6.1.1

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	xxxxxxxxxxxxxxxx	83.771,36
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029	
Cessions et désaffectations	8039	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8049	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	83.771,36	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129P	xxxxxxxxxxxxxxxx	83.771,36
Mutations de l'exercice			
Actés	8079	
Repris	8089	
Acquis de tiers	8099	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8119	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	83.771,36	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(21)	

N°	0535.539.869	A-asbl 6.1.2	
	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	xxxxxxxxxxxxxxxx	171.450,60
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	2.887,37	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	8189		
..... (+)/(-)			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	174.337,97	
Plus-values au terme de l'exercice			
8259P	xxxxxxxxxxxxxxxx		
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	8249		
..... (+)/(-)			
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
8329P	xxxxxxxxxxxxxxxx		152.641,16
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	10.139,30	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	8319		
..... (+)/(-)			
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	162.780,46	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	11.557,51	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	11.557,51	

N° 0535.539.869		A-asbl 6.1.3	
	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	xxxxxxxxxxxxxxxx	137.175,37
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	23.900,24	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	161.075,61	
Plus-values au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice			
Réductions de valeur au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice			
Montants non appelés au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Montants non appelés au terme de l'exercice			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	161.075,61	

N° 0535.539.869

A-asbl 6.2

ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
FONDS			
Patrimoine de départ		1.182.735,50	1.263.043,58
Moyens permanents			

	Exercice
Modifications au cours de l'exercice	
<i>Ecart de conversion</i>	-80.308,08
.....	
.....	
.....	

FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés (rubrique 13 du passif)

	Exercice
PROVISIONS	
Ventilation de la rubrique 167 du passif (Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise) si celle-ci représente un montant important	
.....	
.....	
.....	

N° 0535.539.869

A-asbl 6.4

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL			
Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	13,0	11,3
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE			
Produits non récurrents	76
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)
Produits financiers non récurrents	(76B)	64,78	2.439,51
Charges non récurrentes	66	27.923,00	68.932,63
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	68.100,51
Charges financières non récurrentes	(66B)	27.923,00	832,12
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts portés à l'actif	6502

N° 0535.539.869

A-asbl 6.6

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES**ENTITÉS LIÉES OU SOCIÉTÉS ASSOCIÉES**

Garanties constituées en leur faveur

9294

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

9295

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

9500

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

9501

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

9502

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)*Honoraires*

Exercice

14.696,00

Autres missions

14.125,60

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

Exercice

N°	0535.539.869	A-asbl 6.7
----	--------------	------------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 337

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
		(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	11,9	2,4	13,0 (ETP)	11,3 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées ...	101	199.325	19.635	218.960 (T)	193.004 (T)
Frais de personnel	102	1.184.766,94	109.516,27	1.294.283,21 (T)	739.880,00 (T)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	13	2	14,2
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	13	2	14,2
Contrat à durée déterminée	111
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112
Contrat de remplacement	113
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	4	1	4,7
de niveau primaire	1200	1	1,0
de niveau secondaire	1201
de niveau supérieur non universitaire	1202	2	2,0
de niveau universitaire	1203	1	1	1,7
Femmes	121	9	1	9,5
de niveau primaire	1210	3	3,0
de niveau secondaire	1211	1	1,0
de niveau supérieur non universitaire	1212	3	3,0
de niveau universitaire	1213	2	1	2,5
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130
Employés	134	13	2	14,2
Ouvriers	132
Autres	133

N° 0535.539.869

A-asbl 6.7

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	1	1	1,5
SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	5801	5811
Nombre d'heures de formation suivies	5802	5812
Coût net pour l'association ou la fondation	5803	5813
dont coût brut directement lié aux formations	58031	58131
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	58132
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033	58133
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	5831
Nombre d'heures de formation suivies	5822	5832
Coût net pour l'association ou la fondation	5823	5833
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841	5851
Nombre d'heures de formation suivies	5842	5852
Coût net pour l'association ou la fondation	5843	5853

N° 0535.539.869

A-asbl 6.8

RÈGLES D'ÉVALUATION

RÈGLES D'ÉVALUATION

I) HORS BILAN

1. HORS BILAN

Sont enregistrés en droits et engagements hors bilan, les biens mis à disposition gratuitement dont l'association ne détient pas la pleine propriété mais uniquement un droit d'usage.

II) BILAN

2. IMMOBILISATIONS

Les acquisitions dont la valeur atteint 500 EUR et qui participent à l'activité de la société pour une durée supérieure à 1 an sont considérées comme des immobilisations.

Les amortissements seront linéaires et débuteront le premier jour du mois de l'acquisition.

2.1 FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont amortis au taux de 100 %.

2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations acquises de tiers sont valorisées à leur prix d'acquisition et les autres sont valorisées à leur coût de revient. Elles font l'objet, en cas d'utilisation limitée dans le temps, d'amortissement linéaires aux taux suivants :

- Frais de recherche et de développement : 33,33%
- Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires, site internet : 33,33%
- Goodwill : 33,33%

2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition, de revient, y compris les frais accessoires. Toutefois dans le cadre d'achat par lot de composantes peu significatives, celles-ci sont valorisées à la valeur globale du lot.

Les immobilisations corporelles à utilisation limitée dans le temps font l'objet d'amortissements linéaires, prenant cours le premier jour du mois de leur acquisition, aux taux suivants :

- Immeubles : 5%
- Installations : 10% - 20%
- Mobilier et matériel de bureau : 33,33%
- Matériel roulant : 20%
- Aménagement des locaux : 20%

Les immobilisations en cours (exemple : constructions), sont amorties à partir de l'exercice au cours duquel elles sont achevées.

Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessé d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise, font l'objet d'amortissements exceptionnels pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

N°	0535.539.869	A-asbl 6.8
----	--------------	------------

A titre exceptionnel et en conformité avec les règles d'éligibilité du « Framework partnership Agreement » avec l'Union Européenne, les immobilisations affectées à ce programme sont amorties à 100% l'année d'acquisition.

3. BIENS MIS A DISPOSITION GRATUITEMENT ET PRESTATIONS BENEVOLES

Les biens mis à disposition et dont l'association peut faire un usage onéreux, sont valorisés à la valeur de marché ou d'usage.

Les prestations bénévoles destinées à être réalisées sont valorisées à la valeur probable de réalisation.

Les prestations bénévoles liées à une immobilisation générant un profit sont valorisées à la valeur de marché ou d'usage.

4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations et créances sont inscrites à leur prix d'acquisition déduction faite des montants non appelés. Toutefois, une évaluation individuelle de chaque participation est établie en tenant compte de différents critères tels que la situation, la rentabilité et les perspectives de l'association dans laquelle une participation est détenue.

Des réductions de valeurs systématiques seront appliquées en cas de moins-value ou de dépréciations durables.

Les créances et les cautionnements sont inscrits à leur valeur nominale et feront l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

5. CREANCES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Les créances sont reprises à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si des risques de non-récupération, de moins-value ou de dépréciations probables existent. Les réductions de valeurs sont reprises si elles s'avèrent excédentaires.

Les souscriptions de l'année qui n'ont pas été payées font l'objet d'une réduction de valeur de 50%. Les souscriptions non payées des années antérieures font l'objet de réductions de valeur pour leur totalité.

Lorsqu'il apparaît qu'une créance est définitivement perdue, cette perte est directement enregistrée au compte de résultats.

6. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

Remarque : les articles ne sont valorisés que s'ils sont voués à être réalisés

a) Approvisionnements (matières premières et fournitures) : N/A

b) En-cours de fabrication : N/A

c) Produits finis et/ou marchandises :

N°	0535.539.869	A-asbl 6.8
----	--------------	------------

Les marchandises sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou au prix du marché à la date de clôture de l'exercice, lorsque ce dernier lui est inférieur.

Les produits finis sont évalués à leur coût de revient ou au prix du marché à la date de clôture de l'exercice lorsque ce dernier lui est inférieur.

Les sorties de stock sont actées aux stocks à concurrence de la valeur d'acquisition des éléments sortis du stock. Pour les avoirs dont les caractéristiques techniques ou juridiques sont identiques, la valeur de sortie des stocks est établie selon la méthode FIFO.

d) Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours d'exécution sont évaluées au prix de revient marginal, sans inclure la part de bénéfice y relative, même si celle-ci est devenue raisonnablement certaine. Le prix de revient comprend les charges directement imputables aux commandes, mais ne comprend pas les charges financières et / ou exceptionnelles.

e) Réductions de valeur :

Elles sont actées pour les stocks vétustes ou obsolètes.

7. PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les composants de ces rubriques sont repris à leur valeur nominale.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur d'acquisition.

8. COMPTES DE REGULARISATION (Actif)

Les comptes de régularisation comprennent des charges à reporter et les revenus acquis ; ils sont comptabilisés soit aux montants nominaux du prorata des charges déjà payées ou facturées mais qui affèrent aux exercices suivants, soit au montant nominal du prorata des revenus qui affèrent à l'exercice mais qui ne sont pas encore reçus.

9. FONDS SOCIAL

Le fonds social est représenté par le patrimoine de départ de l'association. Il peut être augmenté de moyens permanents (dons, legs, subsides en nature ou en espèces) reçus par l'association et destinés à soutenir durablement les activités de l'association.

RESULTATS AFFECTES : des fonds affectés pourront être constitués par prélèvement sur les résultats et utilisés sur base de proposition du conseil d'administration.

10. PLUS-VALUES DE REEVALUATION

Les plus-values de réévaluation sont traitées en conformité à la législation comptable.

11. SUBSIDES

Subsides enregistrés au bilan :

Subsides de constitution ou d'extension d'activité (fonds associatifs) :

Les subsides en espèces sont enregistrés à la valeur nominale, les subsides en nature à la valeur

N° 0535.539.869

A-asbl 6.8

de marché ou à la valeur d'usage.

Subsides d'acquisition d'actifs (subsides en capital):

Les subsides en espèces sont enregistrés à la valeur nominale, les subsides en nature à la valeur de marché ou à la valeur d'usage.

Les subsides en capital sont comptabilisés pour les montants reçus. Des réductions échelonnées sont reprises au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour l'acquisition desquelles lesdits subsides ont été obtenus, et le cas échéant, à concurrence du solde, en cas de réalisation ou de mise hors service de ces immobilisations.

12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont individualisées et tiennent compte des risques prévisibles. Elles font l'objet de reprises dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des risques et charges, en considération desquelles elles ont été constituées.

Les provisions sont complétées par les provisions pour dons et legs avec droits de reprises, le cas échéant.

13. DETTES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Les emprunts et les dettes sont évalués à leur valeur nominale. Elles sont majorées, le cas échéant, des intérêts de retard ou d'autres pénalités dues.

14. COMPTES DE REGULARISATION (Passif)

Les comptes de régularisation comprennent les charges à imputer et les produits à reporter ; ils sont comptabilisés :
soit au montant nominal du prorata des charges qui affèrent à l'exercice mais dont les pièces comptables ne sont pas encore revues ; soit aux montants nominaux du prorata des produits déjà facturés ou encaissés, mais qui concernent l'exercice suivant.

15. DEVICES

Les avoirs, dettes, droits et engagements libellés en devises sont convertis en euro sur base des cours officiels des changes au jour ou à une date proche du jour de l'opération. Les différences de change sont comptabilisées en produits ou en charges.

À la clôture de l'exercice, les postes en devises sont réévalués au taux de change de clôture et les écarts de conversion sont compensés par devises. Les écarts de conversion négatifs sont pris en charge et les écarts de conversion positifs sont reportés (au passif). Les écarts de conversion sur les valeurs disponibles et les placements de trésorerie en devises sont immédiatement pris en compte de résultats.

III) COMPTE DE RESULTATS

16. DONS ET LEGS

Les dons et legs mentionnés ci-dessous, concernent le compte de résultats (# 73)

Les dons et legs reçus en espèces, portant sur la fondation ou l'extension des activités, sur

N°	0535.539.869	A-asbl 6.8
----	--------------	------------

L'acquisition d'immobilisés ou sur des valeurs disponibles, sont valorisés à la valeur nominale du versement.

Les dons et legs reçus en nature, portant sur la constitution ou l'extension des activités, sur l'utilisation en tant qu'immobilisé ou en soutien du fonds de roulement, sont valorisés à la valeur de marché ou à la valeur d'usage.

Les dons et legs en nature reçus dans un but de réalisation sont valorisés à la valeur probable de réalisation au moment de l'inventaire.

Les dons et legs en nature destinés à être distribué gratuitement ne sont pas valorisés.

17. SUBSIDES REPRIS EN RESULTATS

Subsides d'activités (subsides d'exploitation)

Les subsides en espèces sont enregistrés à la valeur nominale au compte de résultats, les subsides en nature à la valeur de marché.

18. SUCCURSALES

Les informations financières des succursales (ICA ASIA & PACIFIC - AFRICA et AMERICA) sont intégrées dans les comptes belges de l'Alliance Coopérative Internationale AISBL.

19. POINTS DIVERS

La différence entre les frais du personnel repris à l'annexe Asbl 3 (code 62) et les frais repris à l'annexe Bilan social (code 1023) est liée aux chiffres consolidés qui ne se retrouvent pas dans le bilan social, celui-ci ne reprenant que les chiffres pour la Belgique.

20. Impact du Covid-19 sur la situation économique

Le télétravail s'est poursuivi en 2021, les voyages et les événements physiques ont été limités. Toutefois, le 33ème Congrès Mondial des Coopératives a eu lieu en décembre 2021 à Séoul en version hybride.

La fin du partenariat avec l'Union Européenne a été reportée à fin août 2021.

La pandémie a eu un impact limité sur la collecte des cotisations des membres en 2021.

Dans ce contexte, l'Alliance Coopérative Internationale AISBL a mis en place les mesures nécessaires pour adapter son organisation et préserver la sécurité et la santé de ses employés afin de garantir la poursuite de ses activités dans les meilleures conditions.

A la date d'approbation des comptes de 2021 par l'organe d'administration de l'entité, nous n'avons pas connaissance de quelconques incertitudes qui remettraient en question la capacité de l'entité à continuer d'assurer ses activités

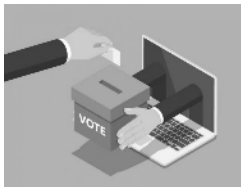
Que signifie donner décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes ?

Il s'agit d'une obligation résultant de la législation belge. Lorsque l'assemblée générale donne décharge au commissaire ou au conseil d'administration, l'association renonce de ce fait à mettre en cause la responsabilité du conseil d'administration ou du commissaire :

1. pour l'exécution négligente de ses tâches, et
2. pour les dommages subis par l'association du fait de toute violation de la loi ou des statuts de l'association qu'il n'a pas identifiée au cours de son contrôle (par exemple comptes annuels frauduleux établis par le conseil d'administration). Dans cette dernière hypothèse, le commissaire aux comptes ne sera pas responsable s'il démontre qu'il s'est correctement acquitté de sa mission et a signalé ces manquements au conseil d'administration (ou à l'assemblée générale si le conseil ne remédie pas au manquement).

Toutefois, la décharge n'est valable que dans la mesure où elle a été accordée en toute connaissance de cause. La même réserve s'applique à la décharge accordée aux administrateurs.

Cela signifie que la décharge ne renonce aux droits de l'association contre le commissaire que sur les faits, actions ou omissions qui ont été divulgués à l'assemblée générale (par exemple dans le rapport du commissaire aux comptes/du conseil d'administration ou dans les déclarations approuvées) ou, plus généralement, sur les faits, actions ou omissions dont l'assemblée générale avait (en fait) connaissance ou dont l'assemblée générale pouvait raisonnablement avoir connaissance.



APPROBATION DES COMPTES 2021 ET DÉCHARGE À L'AUDITEUR

POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	

7. Mandat de l'assemblée générale 2017 donné au conseil d'administration

Le Conseil d'administration de l'IACI présentera un rapport sur le mandat approuvé par l'assemblée générale de 2017. Pour faciliter la consultation, le texte du mandat adopté est fourni ci-dessous :

Mandat du prochain Conseil d'administration 2017-2021

ATTENDU QUE l'Assemblée générale a adopté un *Plan d'action pour une décennie des coopératives*, lors de sa réunion d'octobre 2012, établissant une direction stratégique pour le

mouvement coopératif et l'Alliance coopérative internationale pour la décennie prenant fin en 2020 ; et

ATTENDU QUE le Conseil d'administration de l'Alliance coopérative internationale 2013-2017 a approuvé un plan d'action autour de six axes pour l'organisation afin de s'assurer qu'elle est prête à opérer de manière efficace :

Adhésion

- Mettre en place une stratégie complète de services aux membres afin d'améliorer leur satisfaction et leur fidélisation (clarification des profils des membres)
- Lancer une campagne de recrutement ciblée et adapter des stratégies d'engagement pour chaque profil de membre (fidélisation)
- Travailler en collaboration étroite avec des associations de coopératives internationales et régionales indépendantes pour améliorer la collaboration et l'alignement (en répondant à l'engagement des membres avec plusieurs associations)

Engagement primaire des coopératives

- Créer une stratégie d'engagement commercial centrée sur le modèle entrepreneurial du mouvement des coopératives : repenser le Leadership Circle et la Co-operative Roundtable et développer une stratégie d'engagement pour les coopératives du Global 300
- Examiner le développement des partenariats avec des coopératives primaires et la création de services destinés aux entreprises dans le but d'attirer et de maintenir l'adhésion du Global 300
- S'appuyer sur le partenariat avec le Sommet international des coopératives pour améliorer l'engagement primaire des coopératives et les initiatives dirigées par des entreprises

Communications

- Adopter une stratégie de communication à l'échelle de l'organisation pour l'Alliance incluant les besoins des régions et des secteurs de manière à renforcer notre position de porte-parole de la coopérative au niveau mondial
- Développer des outils de communication normalisés et harmoniser les messages (à l'aide d'une gestion proactive des médias sociaux)
- S'appuyer sur le partenariat avec Cooperatives for a Better World afin de tirer pleinement parti de ses ressources, conformément à la stratégie globale de communication

Gestion des finances et organisation

- Augmenter et diversifier les flux de revenus et proposer des options permettant de remplir l'obligation de cofinancement à hauteur de 20 % pour le partenariat avec l'UE
- Instaurer une culture et un processus de gestion rigoureuse des coûts à travers le système de l'Alliance, organiser et coordonner des activités fonctionnelles pour éviter les doublons, et promouvoir la mise à disposition des membres

- Mettre en place un cycle de planification et de budgétisation sur 3 à 5 ans avec une plus grande interaction entre les organes directeurs de l'organisation et proposer une modification des formules de redistribution pour soutenir l'allocation stratégique des ressources globales

et ;

ATTENDU QUE l'Alliance coopérative internationale doit continuer à s'assurer qu'elle fait évoluer sa gouvernance et ses opérations pour faire preuve de leadership et montrer l'exemple aux organisations coopératives ; et

ATTENDU QUE l'Alliance a établi des groupes commerciaux, comme le Leadership Circle, la Co-operative Roundtable, et la Commission Blue Ribbon sur le capital coopératif, qui ont encouragé l'organisation à soutenir des initiatives coopératives dans l'économie collaborative ; et

ATTENDU QUE l'Alliance a rédigé un guide politique pour apporter de la cohérence à ses stratégies et priorités politiques globales, avec la contribution et les commentaires des membres ; et

ATTENDU QUE le Conseil d'administration a examiné la pratique actuelle consistant à élire tous les directeurs en même temps et constate que cette pratique peut compromettre la continuité en matière de gouvernance et peut entraver l'objectif de sélection d'un conseil équilibré en termes de sexe, de représentativité régionale et sectorielle, et d'expertise ; et

ATTENDU QUE le Conseil d'administration a examiné le mode actuel de scrutin conformément aux statuts de l'organisation et constate que des anomalies importantes peuvent exister entre les pays, à travers les régions, et parmi les membres d'un seul pays ; et

ATTENDU QUE le Conseil d'administration reconnaît que la formule de cotisation actuelle, bien que récemment modifiée pour faire face aux augmentations importantes récentes résultant de changements mineurs de l'adhésion ou de la situation économique du pays, ne reflète toujours pas la capacité organisationnelle à payer ; et

ATTENDU QUE le Conseil d'administration doit bénéficier du travail du Conseil concluant et doit être guidé par la volonté de l'Assemblée générale à identifier les priorités organisationnelles ;

PAR CONSÉQUENT le Conseil d'administration recommande que l'Assemblée générale, lors de sa réunion à Kuala Lumpur le 17 novembre 2017,


DÉCIDE QUE le Conseil d'administration de l'Alliance coopérative internationale, qui sera élu à cette assemblée, doit :

1. Revoir la stratégie globale exprimée dans le *Plan d'action pour une décennie des coopératives* en vue de 2030, en s'appuyant sur le plan d'action, le guide politique et les travaux du Leadership Circle, de la Co-operative Roundtable (table ronde des coopératives) et de la Commission Blue Ribbon sur le capital coopératif (selon le cas), en étroite collaboration avec les régions et les secteurs de l'Alliance et de concert avec l'ensemble des membres de l'Alliance, dans le but de proposer une nouvelle stratégie de mondialisation axée sur les personnes, en accordant plus d'importance à l'action coopérative, et en renforçant l'action combinée des organes de l'Alliance au service des coopératives et de leurs structures nationales ;

2. Engager des réformes, à la suite d'une consultation approfondie avec les membres, les régions et les secteurs, qui reflètent plus fidèlement la capacité organisationnelle à payer et la répartition des voix pour garantir un meilleur équilibre entre équité et solidarité au sein des pays, des régions et des secteurs ; et
3. Rédiger un projet de recommandation sur la mise en œuvre d'un échelonnement ou rotation des mandats pour les directeurs, en vertu duquel un certain pourcentage de directeurs serait élu à chaque assemblée biennale, et ce, pour un mandat de quatre ans (après la mise en œuvre initiale) ; et
4. Un rapport sur l'état d'avancement de ces travaux sera présenté à l'Assemblée en 2018, avec des propositions concrètes à soumettre au vote de la réunion de l'Assemblée en 2019.

9. Décharge au conseil d'administration

Voir l'explication au point 6 de l'ordre du jour expliquant la « décharge du conseil ».

DÉCHARGE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
 POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	

10. Ratification des élections des organisations sectorielles

À partir de 2011, le conseil d'administration de l'ACI demande à l'assemblée générale de ratifier les élections des organisations sectorielles, en particulier :

Lorsque les organisations sectorielles procèdent à l'élection de leurs administrateurs, si moins de 50 % du champ éligible participe à l'élection, l'assemblée générale serait alors invitée à ratifier ces élections, afin d'assurer la légitimité et l'assemblée générale sera appelée à ratifier l'élection de chaque président d'une organisation sectorielle, quel que soit le pourcentage de participation des membres, comme cela se fait pour les présidents des régions.

Un certain nombre d'organisations sectorielles organiseront des élections juste avant l'assemblée générale de l'ACI à Séville. Les résultats des élections seront communiqués verbalement à l'assemblée générale pour ratification.

Élection de l'Organisation internationale des coopératives de santé (IHCO)

Le 27 octobre 2021, les délégués de 10 pays se sont réunis en ligne pour l'assemblée générale de l'IHCO. Au cours de la prochaine période de quatre ans, le conseil d'administration sera composé de Carlos Zarco - Espagne - en tant que président ; Ricardo López - Argentine - et Hotaka Hara - Japon, en tant que vice-présidents ; et Gilberto Quinche - Colombie - et Marcos Cunha - Brésil en tant que membres du conseil.

Élection de l'Organisation internationale des coopératives agricoles (OACI)

Le 1er octobre 2020, l'OACI a élu un nouveau président lors de l'assemblée générale annuelle en ligne de l'OACI. Sunghee Lee a été élu président.

RATIFICATION DES ÉLECTIONS AUX ORGANISATIONS SECTORIELLES



POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	

11. Élection au conseil d'administration de l'ACI





Vous trouverez ci-dessous des informations sur chaque candidat, par poste, pour l'élection du conseil d'administration de l'ACI. À noter que les membres pourront rencontrer les candidats lors de la séance de networking le 19 juin 2022 de 19h00 à 23h00. Les membres peuvent également entendre les candidats à la présidence lors d'un webinaire qui aura lieu le 31 mai 2022 de 13h00 à 15h00 CEST.


Les vidéos des candidats ont été publiées sur le site Web de l'ACI ici :

<https://www.ica.coop/fr/assemblee-generale-2022-candidates>.

Le conseil d'administration de l'ACI est composé du président, de quatre vice-présidents, de quatre représentants des organisations sectorielles mondiales, d'un représentant des jeunes, du président du comité pour l'égalité des genres et de quinze (15) autres membres à titre individuel. L'organisation sectorielle, le représentant des jeunes et les représentants du comité pour l'égalité des genres sont nommés par leurs électeurs respectifs et formellement élus par l'assemblée générale. Les vice-présidents sont les personnes élues par les régions en tant que présidents régionaux et ratifiées par l'assemblée générale. Les quinze membres du conseil d'administration et le président sont nommés directement par les membres de l'ACI et élus lors de cette assemblée générale.

Présentation des candidats à la présidence

	<p>ARGENTINE • Ariel GUARCO • proposé par la Confederación Cooperativa de la República Argentina Ltda. (COOPERAR)</p> <p>Ariel Guarco est coopérateur depuis sa jeunesse à travers son engagement dans la Coopérative électrique de Coronel Pringles, dans le sud de l'Argentine. En 2008, il devient le plus haut responsable de la Fédération des coopératives d'électricité et de services publics (FEDECOPA). En 2011, il a été élu président de la Confédération coopérative de la République argentine (COOPERAR). Aujourd'hui, il représente le mouvement coopératif à l'Institut national d'économie sociale en Argentine. Il a été membre du conseil d'administration de Cooperatives of the Americas (2014-2018) et élu président de l'ACI en novembre 2017. Il est l'auteur de deux ouvrages : <i>Argentine Cooperativism, A Hopeful Look into the Future</i> (2013) et <i>Cooperative Principles in Action Addressing the Challenges of Today's Global Agenda</i> (2020).</p> <p>« Au cours de ces quatre années, j'ai fait de mon mieux pour accomplir ce à quoi je m'étais engagé : mettre l'organisation au service de chacun de ses membres, promouvoir l'intégration de chacun des organes directeurs de l'ACI, renforcer le potentiel innovant et inclusif de notre modèle d'entreprises et le positionner comme un partenaire clé de toutes les organisations internationales engagées dans le développement durable.</p> <p>Nous avons fait des progrès considérables, mais mon expérience, mon engagement et le dialogue continu avec chacun d'entre vous me disent que nous avons encore beaucoup de travail à faire.</p> <p>Continuons à mettre nos principes coopératifs en action ! »</p>
	<p>AUSTRALIE • Melina MORRISON • proposée par Business Council of Co-operatives and Mutuals (BCCM)</p> <p>Melina Morrison, PDG, BCCM (Australie)</p> <p>Melina Morrison a travaillé pendant 20 ans pour le mouvement coopératif, y compris pour l'ACI, travaillant à améliorer le profil du mouvement. Elle a joué un rôle moteur dans la création en 2013 de la première organisation faîtière australienne pour les coopératives.</p> <p>En tant que directrice exécutive du Business Council of Co-operatives and Mutuals, elle a conduit le mouvement vers des réalisations historiques. Sa campagne pour l'accès au capital a abouti à de nouvelles lois et à plus de 350 millions de dollars australiens versés aux coopératives et aux mutuelles australiennes depuis 2019. Melina Morrison a dirigé le développement du « Mutual Value Measurement Framework » pour mesurer la valeur des coopératives et des mutuelles. Elle a levé 24,5 millions de dollars australiens en financement gouvernemental pour les coopératives agricoles et de soins. Melina Morrison dirige un projet visant à développer le premier cadre de reporting pour les coopératives pour les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Elle est administratrice de l'Australian Mutuals Foundation qui finance des coopératives financières en Asie du Sud-Est.</p>

	<p>Si elle est élue, les trois priorités de Melina Morrison pour l'ACI sont : le leadership, la communication et la croissance. Elle travaillera avec le conseil d'administration et les membres pour élever les coopératives dans le monde entier au niveau d'influence qu'elles méritent et utilisera ses compétences avérées en matière de communication pour mener une stratégie efficace visant à attirer l'attention du monde sur les coopératives. Melina Morrison veillera à ce que l'ACI puisse se développer en impliquant davantage de coopératives et de mutuelles dans le travail de l'ACI en s'appuyant sur le succès des régions et des secteurs. Augmenter le nombre, la taille et la portée des coopératives sera au cœur de tout ce qu'elle fera en tant que présidente de l'ACI.</p>
	<p>FRANCE • Jean-Louis BANCEL • Coop FR</p> <p>Né en 1955, il est président de Coop FR et président de la fondation Crédit Coopératif.</p> <p>Ancien haut fonctionnaire du Ministère français de l'Économie et des Finances sur les questions nationales et internationales.</p> <p>Dirigeant d'entreprises coopératives et mutualistes : secrétaire général du syndicat des entreprises mutuelles d'assurance, directeur général de la Fédération française des mutuelles de santé et président du Crédit Coopératif.</p> <p>Nombreuses responsabilités dans le mouvement coopératif international : président de l'ICMIF, président de l'International Cooperative Banking Association, président de Cooperatives Europe, membre du conseil d'administration de l'ACI et notamment président du comité international sur les principes coopératifs.</p> <p>3 priorités devraient mobiliser l'Alliance :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'identité coopérative en se tournant vers la jeune génération grâce à l'éducation 2. Le développement des coopératives dans tous les pays, la transition économique et sociale dont le monde a besoin passera par elles 3. Le rayonnement de l'originalité de nos entreprises <p>Compte tenu de la situation financière, nous aurons besoin de l'engagement de tous. Comptez sur moi pour faire de tous les membres du conseil d'administration une équipe soudée à votre service. Le fonctionnement de l'ACI globale doit être rapidement révisé. Pour rester la voix des coopératives, l'Alliance doit leur redonner la parole. Votez pour ma candidature, pour reprendre la parole et remettons l'Alliance à votre service.</p>

À noter que M. Bancel est également candidat au poste d'administrateur ordinaire.

Présentation pour ratification des candidats au titre de vice-présidents

Les vice présidents ont été récemment élus par leurs assemblées régionales.

Vice président – Afrique

**High Chief Oriyomi AYEOLA**

High Chief Ayeola a été élu président de l'ACI-Afrique lors de leur dernière assemblée régionale tenue en octobre 2021.

High Chief Ayeola Tajudeen Oriyomi est diplômé en éducation économique et a plus de 27 années d'expérience coopérative après avoir présidé les quatre niveaux d'administration coopérative au Nigeria. Il est actuellement président de la Fédération des coopératives du Nigeria.

En tant que président de l'ACI-Afrique, il a contribué à la chaîne de valeur agricole en encourageant la production et les ventes de Coop Foods, des régimes de soins de santé pionniers et a renforcé les contributions des coopératives dans l'immobilier avec la construction d'un secrétariat approprié pour un mouvement coopératif d'État.

Il rejoint le conseil d'administration de l'ACI avec pour mission d'ajouter de la valeur aux coopératives en Afrique et de s'associer aux dirigeants coopératifs progressistes d'autres régions du monde pour un mouvement coopératif mondial renforcé.

Il a prouvé ses compétences en leadership grâce à la visibilité et au dynamisme accrus dont a été témoin le mouvement coopératif au Nigeria sous sa direction. Actuellement, CFN est en partenariat avec le gouvernement fédéral du Nigeria pour la fourniture de logements sociaux à la population par le biais de coopératives. Outre ses compétences en leadership, il a également de l'expérience dans les procédures du conseil d'administration en tant que membre du conseil d'administration de la Cooperative Mortgage Bank Ltd, Nigeria et Coop. Holding LTD.

Vice-président – Asie-Pacifique

**Dr. Chandrapal Singh YADAV**

Le Dr Yadav a été élu président de l'ACI-Asie-Pacifique lors de leur dernière assemblée régionale tenue en novembre 2021.

Président de la Krishak Bharati Cooperative Ltd. (KRIBHCO) et membre du conseil d'administration de la National Cooperative Union of India (NCUI) Il est également directeur de la National Agricultural Marketing Federation of India Ltd. (NAFED) et de l'Indian Farmers Fertilizer Cooperative Ltd. (IFFCO). Il a été vice-président du conseil régional de l'ACI-AP pendant 10 ans depuis 2010. Il a été président du NCUI pendant 10 ans. Il travaille avec des coopératives depuis plus de 30 ans, en commençant par les coopératives primaires de son village. Il a été membre de l'assemblée législative de son État d'origine et du Parlement indien. Il est titulaire d'une maîtrise ès sciences, d'un baccalauréat en éducation, d'un baccalauréat en droit et d'un doctorat.

Vice-présidente – Europe

**Susanne WESTHAUSEN**

Susanne Westhausen a été élue présidente de Cooperatives Europe lors de leur dernière assemblée générale en octobre 2021.

Je m'appelle Susanne Westhausen. Je suis PDG de l'organisation faîtière danoise pour les coopératives depuis 2007 et présidente de Cooperatives Europe. Pendant cette période, l'un de mes principaux intérêts a été d'explorer et de partager les pouvoirs fantastiques du mouvement coopératif et la capacité de ce modèle à changer la donne, en cas de besoin, de manière positive et réelle pour les gens ordinaires.

Dans l'incessant débat sur la manière de mettre fin à la pauvreté et de construire la prospérité, les économistes ont avancé des idées puissantes, souvent contradictoires. L'impact d'idées telles que la planification centrale, le keynésianisme et l'analyse coûts-avantages naïve a défini la richesse et le destin des nations au cours du XXe siècle. La bataille d'idées en cours continuera de façonner nos vies et notre société au cours de ce siècle. Mais le mouvement coopératif, dans le cadre de l'économie sociale, doit s'imposer comme le modèle d'entreprise viable dans cette situation désespérée.

D'autres ont commencé à réaliser que des valeurs telles que les valeurs coopératives sont à la fois saines pour les entreprises et attrayantes pour les clients. Mais de telles valeurs doivent être partagées. Nous devons donc démontrer dans nos communications, nos plaidoyers et bien sûr dans la pratique, que les valeurs coopératives sont ancrées au cœur du modèle d'entreprise et non quelque chose d'inventé par des consultants externes et le service RH comme une politique RSE

Ensemble, nous pouvons et devons approfondir notre Identité coopérative.

Présentation des candidat(e)s ordinaires


**AUSTRALIE • David FRASER • proposé par Capricorn Society Ltd.**

MBA, GAICD, FAICD, FAIM, A FIN, FGIA

PDG du groupe Capricorn David Fraser a 16 ans d'expérience dans les secteurs coopératif et mutualiste. Il occupe actuellement différents postes pertinents d'administrateur notamment au Business Council of Co-op's & Mutuals (l'organisation faîtière pour les coopératives en Australie), la WA Co-op Federation, la WA Motor Industry Foundation et, auparavant, l'Australian Automotive Aftermarket Association.

Avant de rejoindre Capricorn en 2006, David Fraser a occupé plusieurs postes de direction dans le secteur des ventes, du marketing et à la direction générale pour des organisations ayant des responsabilités à la fois en Australie et dans le monde. En tant que chef de direction expérimenté d'une grande coopérative et administrateur de divers conseils d'administration, David Fraser a une excellente compréhension des bonnes

	<p>normes de gouvernance coopérative, ainsi que du développement de stratégies et de gestion des risques.</p> <p>Il a été proposé pour rejoindre le conseil d'administration de l'ACI parce qu'il pense qu'il peut ajouter de la valeur en promouvant davantage le modèle commercial coopératif et en créant des entreprises coopératives plus solides, non seulement en Australasie, mais également sur la scène mondiale. Il aimerait contribuer davantage à cela et au succès continu de l'ACI.</p> <p>David Fraser est titulaire d'un MBA, est membre de l'Australian Institute of Company Directors et du Governance Institute of Australia et il a fréquenté la Harvard Business School, aux États-Unis.</p>
	<p>BANGLADESH • Mohiuddin AHMED • proposé par la National Co-operative Union of Bangladesh (Bangladesh Jatiya Samabaya Union-BJSU)</p> <p>M. Mohiuddin Ahmed est le président de BJSU. Il est né en 1967 dans la noble famille musulmane du village de Magarampur sous Bancharampur upazilla du district de Branhmanbaria. Son père, M. Aftabuddin Ahmed, est un ancien secrétaire adjoint du gouvernement du Bangladesh et sa mère, Begum fatema Khatun, est une ancienne enseignante du lycée pour filles de Siddeswari. Mohiuddin Ahmed a passé le SSC et le HSC du Faujdarhat Cadet College et a obtenu un diplôme et un LLB respectivement de l'Université de Dhaka et de l'Université privée.</p> <p>Il est marié et père de deux fils. Sa femme Nurjahan Begum est femme au foyer. Il est un coopérateur prospère, un organisateur sportif et un politicien actif.</p> <p>Il est un ancien président à succès de la Bangladesh Samabaya Bank Limited de 2009 au 10 février 2022 et vice-président de 1996 à 2002. Il est membre des sociétés coopératives agricoles de Mayarampur, président fondateur de la Bancharampur Co-operative Land Development Bank Ltd. Il est secrétaire général du Brothers union club et membre permanent de la Sheikh Russel Crirachakra Ltd. Il est un ancien président à succès de la ligue Awami Jubo de la ville métropolitaine de Dhaka (sud). Il est un ancien co-secrétaire de la Dhaka South Awami League. À l'heure actuelle, il est vice-président de la fédération de football du Bangladesh, membre exécutif de l'Association olympique du Bangladesh et est un bon organisateur sportif.</p>
	<p>BRÉSIL • Márcio Lopes DE FREITAS • proposé par Organização das Cooperativas Brasileiras (OCB)</p> <p>M. De Freitas est agriculteur et producteur de café. Il est né dans une famille de dirigeants de coopératives de la petite ville de Patrocinio Paulista, État de São Paulo, Brésil. M. De Freitas a été élu président de l'Organisation des coopératives brésiliennes le 17 avril 2001. Il est titulaire d'une licence en commerce de l'Université de Brasilia.</p> <p>Depuis 2008, il est vice-président de l'Organisation internationale des coopératives agricoles (OACI) pour les Amériques. Il est également vice-président de l'Organisation des coopératives des pays de langue portugaise (OCPLP).</p>

	<p>M. De Freitas souhaite conserver la participation traditionnelle du Brésil au conseil d'administration de l'ACI. Il est prêt à contribuer à rendre l'ACI financièrement viable. Il est décidé à collaborer pour créer un meilleur environnement de travail au sein de l'ensemble du mouvement à travers le renforcement de la culture de coopération entre les membres.</p> <p>M. De Freitas estime également que l'ACI devrait prendre davantage d'actions pour promouvoir le commerce et le partenariat entre les coopératives du monde entier. Selon lui, l'ACI devrait également encourager des partenariats avec d'autres organisations internationales pour faciliter le développement économique de ses membres.</p>
	<p>BULGARIE • Krasimir IGNATOV • proposé par Central Co-operative Union (CCU)</p> <p>Krasimir Ignatov, Ph.D. est directeur général des « Affaires internationales » de Central Cooperative Union-Bulgarie et membre de son conseil d'administration. Krasimir Ignatov travaille pour CCU Bulgarie depuis 2010, occupant divers postes concernant les activités de vente au détail, de vente en gros et de marketing, ainsi que les affaires internationales, l'économie sociale et les projets européens. Il est polyvalent dans les relations internationales, la diplomatie, le développement durable et économique, l'économie sociale, l'adhésion des jeunes, les projets de coopération internationale, la finance, les ventes, le marketing, la formation et l'éducation, les chaînes de distribution, la logistique, les innovations, etc.</p> <p>En tant que coopérateur, directeur général des « Affaires internationales », membre du conseil d'administration de CCU, il est dévoué au modèle coopératif, visant à renforcer le rôle des coopératives, comme réponse à tous les problèmes contemporains, en veillant à ce que les coopératives soient un vecteur de croissance et de développement. Croyant fermement au slogan coopératif bulgare « Tous ensemble nous pouvons faire plus » depuis plus de 12 ans, il le promeut au niveau national, européen et mondial.</p>
	<p>CANADA • Alexandra WILSON • proposée par Co-operatives and Mutuals Canada / Coopératives et mutuelles Canada (CMC)</p> <p>Mon expérience coopérative s'étend sur 48 années et dans de multiples secteurs, notamment le logement, l'assurance, le crédit, l'investissement, le développement à l'étranger et les services funéraires. Au sein du conseil d'administration mondial de l'ACI depuis 2017, je préside le groupe consultatif sur l'identité coopérative. Je suis vice-présidente de Coopératives et mutuelles Canada, l'organisation faîtière du mouvement coopératif canadien; vice-présidente et présidente du comité des risques de Co-operators, un assureur coopératif canadien et un gestionnaire de placements ; trésorière de la Coopérative funéraire d'Ottawa et membre du conseil d'administration du Fonds canadien d'investissement coopératif. J'ai créé l'Agence des coopératives d'habitation et j'en ai été la PDG pendant 16 ans avant ma retraite en 2021.</p> <p>En cas de réélection, je me concentrerai sur la conclusion réussie de la consultation sur l'identité coopérative, sur la nomination d'un directeur général approprié lorsque Bruno Roelants se retirera et sur l'achèvement de la présente enquête sur l'adhésion, le vote et les dispositions financières</p>

	<p>de l'ACI. Je veillerai à ce que l'ACI repose sur une base organisationnelle solide et que nos activités répondent aux besoins changeants du mouvement et aux intérêts variés et changeants de nos membres. Mon objectif est de travailler avec mes pairs pour faire de l'ACI une organisation largement reconnue, à l'intérieur et à l'extérieur du mouvement, comme indispensable, pertinente et efficace.</p>
	<p>CHINE • Zhenhong CAI • proposé par All China Federation of Supply and Marketing Co-operatives (ACFSMC)</p> <p>M. Cai Zhenhong s'est engagé dans le développement des ressources humaines et l'avancement du système de sécurité sociale au début de sa carrière. Au fil des ans, alors qu'il occupait divers postes, il a accumulé de riches expériences dans la gouvernance des régions à vocation agricole et a exploré des moyens efficaces de mettre à niveau l'agro-industrie grâce à l'innovation.</p> <p>M. Cai est actuellement vice-président de l'ACFSMC, étendant ses efforts à la construction d'un système coopératif plus sain et plus durable en Chine. Depuis son élection au poste de vice-président de l'ACI Asie-Pacifique en 2021, il est déterminé à se consacrer à une coopération mutuellement bénéfique entre les coopératives du réseau de l'ACI.</p>
	<p>COLOMBIE • María Eugenia PÉREZ ZEA • proposée par Asociación Colombiana de Cooperativas (ASCOOP)</p> <p>Élue parmi les 100 femmes les plus influentes du mouvement coopératif mondial en 2020 par l'organisation SHE-COOPS, María Eugenia Pérez Zea est conférencière internationale et actuelle directrice exécutive de l'Association coopérative colombienne - Ascoop. Elle est présidente du conseil d'administration du Coomeva Cooperative Business Group (2022-2026), présidente du comité pour l'égalité des genres de l'Alliance coopérative internationale - ACI (2012 à ce jour), elle est membre du conseil d'administration mondial de l'ACI depuis 2018 et est présidente de l'Association colombienne des avocats coopératifs - COOLEGAS.</p> <p>« J'aspire à être membre du conseil d'administration et à contribuer à la promotion et à la croissance du modèle, de son identité et du sentiment d'appartenance des coopératives à l'ACI dans les Amériques. Pour ce faire, je mettrai en pratique mon expérience de représentante et de défenseuse des coopératives. Pendant 20 ans, j'ai continué à bâtir sur cette expérience dans les coopératives, assumant un certain nombre de rôles différents au sein du mouvement coopératif.</p> <p>Je considère l'ACI comme une excellente occasion de rendre visible le travail des femmes et des jeunes dans les coopératives, et cela nécessite notre participation active. Le moment est venu pour notre leadership; c'est le moment de faire entendre nos voix !</p> <p>Merci pour votre soutien. »</p>



FINLANDE • Marjaana SAARIKOSKI • proposée par SOK Corporation

Marjaana Saarikoski (MSc Econ.) est au service de la coopérative de consommateurs S Group depuis 1983. Elle occupe divers postes de direction dans les ventes, le marketing, la gestion de la chaîne/du concept et du programme d'adhésion. Mme Saarikoski possède une très grande expérience dans commerce de détail et de la coopération avec les parties prenantes, y compris avec le mouvement coopératif national et mondial. Elle est un membre engagé du conseil d'administration de l'ACI et de la présidence d'Euro Coop.

« Mon premier mandat au conseil d'administration de l'ACI et en tant que vice-présidente du comité de l'égalité des genres de l'ACI m'a montré la nécessité d'une coopération mondiale et d'un plaidoyer plus fort pour renforcer la compétitivité des coopératives. Je m'engage à continuer à travailler avec le mouvement pour construire des ponts et des partenariats pour le progrès futur.

La violence choquante qui sévit aujourd'hui en Europe modifiera considérablement le statu quo et aura également de graves répercussions sur le système alimentaire à l'échelle mondiale. La pérennité et le développement futur de notre mouvement seront mes priorités lorsque je travaillerai avec vous sur la voie de la construction d'un monde meilleur.



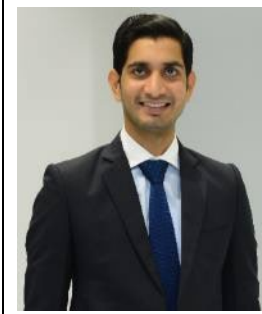
HONDURAS • German Astul MEJIA MEJIA • proposé par Cooperativa de Ahorro y Crédito Educadores de Honduras Limitada (COACEHL Ltda.)

L'allemand Astul Mejía Mejía est né le 6 novembre 1958 à Goascorán, Valle, Honduras. Il était le septième des dix enfants de Cesar Mejía et María Mejía. Il a étudié dur pour devenir enseignant avec le soutien de ses parents et a enseigné pendant plus de trois décennies, subvenant aux besoins de sa femme et de ses cinq enfants.

Poursuivant son dévouement au service des autres, il s'est engagé dans une nouvelle voie en 1989, rejoignant la Cooperativa de Ahorro y Crédito Educadores de Honduras Limitada (COACEHL), une coopérative d'épargne et d'éducation au crédit. Il a toujours été passionné par les coopératives et est devenu membre de leurs instances dirigeantes. Il a fait ainsi connaître la coopérative, la positionnant comme une figure de proue du coopératisme hondurien et une référence nationale et internationale. Cela l'a amené à d'importantes réalisations dans la réponse à des crises telles que la pandémie de la COVID-19 et les ouragans Eta et Iota.

German Astul Mejía aspire à devenir membre du conseil d'administration de l'ICA dans le but d'approfondir la démocratisation de l'éducation coopérative - un élément clé de la coopérativisation du Honduras et du reste du monde - et de s'assurer que les gouvernements du monde entier donnent au coopératisme l'importance qu'il mérite vraiment. Après tout, le mouvement est essentiel au développement économique, productif, social, culturel et environnemental des personnes.

À travers l'ACI, German Astul Mejía espère influencer une véritable coopérativisation mondiale et, en même temps, promouvoir l'Alliance Coopérative Internationale et ses principes mondiaux.



INDE • Aditya YADAV • proposé par Indian Farm Forestry Development Co-operative Ltd. (IFFDC)

M. Aditya Yadav est un leader du millénaire né dans une famille de welfaristes et de coopérateurs. Il souhaite promouvoir les coopératives et représenter les coopérateurs à travers les générations et les régions. Aditya aspire à être un penseur mondial enraciné localement. Il est devenu la plus jeune personne à avoir obtenu un siège au conseil d'administration de l'ACI en 2017.

Il est né pendant la révolution agricole en Inde et à l'âge de 27 ans il est devenu le plus jeune membre du conseil d'administration d'IFFCO et le plus jeune président de la Fédération des coopératives de l'Uttar Pradesh.

S'il est élu Aditya s'engage, entre autres, à travailler en étroite collaboration avec le représentant des jeunes de l'ACI et le représentant du comité des genres au conseil d'administration. Aditya est convaincu que le travail de l'ACI peut aider la communauté mondiale et les coopératives du monde entier à atteindre les objectifs communs que nous nous sommes fixés pour 2030.

Il réaffirme son engagement en faveur d'un travail démocratique, juste et transparent pour résoudre les problèmes en ces temps sans précédent de crises multiples, de la pandémie et d'autres défis. Améliorer la solidarité et la communication entre les membres sera sa priorité absolue.

Aditya et son équipe de coopérateurs sont prêts pour une reprise juste et centrée sur l'humain afin de construire un monde meilleur grâce aux coopératives.



INDONÉSIE • Eva KUSUMA SUNDARI • proposée par National Federation of People-based Co-operative Enterprises (INKUR)

Eva Sundari, 57 ans, est diplômée de l'ISS en Hollande et de l'Université de Nottingham. Après 11 ans en tant que professeur, elle est devenue membre du Parlement national indonésien (2004-2019). Patronne/ conseillère de la Fédération INKUR, elle représente la coopérative des agricultrices et des cultivatrices de semences indigènes de l'est de Java.


Depuis 2017, elle conseille à l'ACI Asie-Pacifique de faire participer les parlementaires aux conférences des ministres coopératifs. Elle est membre du conseil d'administration des députés de l'ANASE sur les droits de l'homme (APHR) et de l'Institut national pour la réforme de la gouvernance en Indonésie.

Activiste pour l'égalité des genres, elle prône l'intégration des valeurs/principes coopératifs dans la politique macro de la démocratie économique.



IRAN • Bahman ABDOLLAHI • proposé par Iran Oilseeds & Vegetable Oil Processing Factories Co-operative (Farda Co-op)

M. Bahman Abdollahi, titulaire d'un DBA en gestion d'entreprise, est actuellement président de la Chambre iranienne des coopératives (CCI), l'organe suprême du pays pour le mouvement coopératif. Ayant plus de 30 années d'expérience, il est président et membre du conseil d'administration

	<p>d'ICC depuis 2011. Il est également PDG de l'Union nationale des coopératives de consommateurs depuis 2009.</p> <p>Au cours de son mandat, il a travaillé dur pour développer et renforcer les coopératives en Iran, dépassant aujourd'hui les 95 000 coopératives. Il a été en contact direct avec le gouvernement, le parlement et tous les hautes instances du pays pour inclure les coopératives dans leurs décisions concernant les questions sociales et économiques.</p> <p>Ses principales priorités sont</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Promouvoir et approfondir l'identité coopérative 2. Innovation, numérisation et plateforme de coopératives 3. Éducation, formation et recherche coopérative 4. Les jeunes et l'égalité des genres 5. Réseautage et coopération commerciale 6. Renforcement de l'économie coopérative mondiale 7. Législation et suivi de la mise en œuvre des lois sur les coopératives <p>Il croit que l'expansion des coopératives à travers le pays et le monde conduira à une répartition équitable des richesses, réduira l'écart entre les classes sociales, augmentera les niveaux d'emploi et améliorera la société et la qualité de vie.</p>
	<p>ITALIE • Attilio DADDA • proposé par Alleanza delle Cooperative Italiane</p> <p>Né en 1966 à Maleo (LO), dans la vallée du Pô, Attilio DADDA a commencé à travailler dans le mouvement coopératif dès 1990 en tant que directeur général de coopératives dans les secteurs des services et de l'écologie pendant plus de vingt ans.</p> <p>Débutant sa carrière à Legacoop Lombardia, la Ligue régionale des coopératives et mutuelles de Lombardie, en tant que coordinateur du département multiservices, il est actuellement président de la Ligue régionale et vice-président de Legacoop, la Ligue nationale des coopératives. Il représente, en tant que coprésident, l'Alliance des coopératives italiennes, région de Lombardie. En 2019, il a signé la Déclaration de l'état d'urgence climatique et environnementale de Legacoop Lombardia.</p> <p>« Ma vision pour l'ACI est : l'identité basée sur la valorisation des principes coopératifs ; la multidimensionnalité pour représenter les stratégies des petites et grandes entreprises coopératives tant dans le commerce local que mondial et l'intercoopérativité pour mettre en œuvre le sixième principe coopératif.</p> <p>L'innovation, l'intergénérationnalité, l'égalité des genres, la durabilité et la paix sont notre patrimoine commun. Nous voulons partager les bonnes pratiques et nous contaminer avec des expériences coopératives positives du monde entier.</p> <p>Travailler ensemble pour développer la coopération. »</p>



JAPON • Toru NAKAYA • proposé par Central Union of Agricultural Co-operatives (JA-ZENCHU)

M. Toru Nakaya est président de JA-Zenchu (Union centrale des coopératives agricoles), l'organisation faitière des coopératives agricoles du Japon et membre titulaire du conseil d'administration mondial de l'ACI.

M. Nakaya préside également JCA (Japan Co-operative Alliance), représentant des coopératives actives dans un large éventail de secteurs : consommation, agriculture, pêche, foresterie, banque, mutuelles, santé et bien-être et travail avec plus de 100 millions de personnes.

Alors qu'il cultivait des agrumes dans une exploitation familiale, il en a rapidement assuré la direction en tant que chef de coopérative. Aussi, en tant que président de l'IDACA (Institut pour le développement de la coopération agricole en Asie), M. Nakaya soutient fortement le renforcement des capacités dans les pays en développement et la coopération entre les coopératives.

M. Nakaya souhaite proposer les initiatives suivantes pour l'ACI :

Identité : mener une discussion approfondie et animée sur l'identité coopérative car M. Nakaya est l'un des nombreux membres en exercice du conseil d'administration de l'ACI qui ont proposé d'initier une discussion mondiale sur l'identité.

Durabilité : contribuer à la production alimentaire, à l'agriculture, à l'environnement et aux communautés locales durables dans le cadre des ODD de l'ONU.

Coopération entre les coopératives : renforcer la coopération entre les coopératives avec les membres de l'ACI, car M. Nakaya possède une expertise dans de nombreuses coopérations C2C, y compris le renforcement des capacités pour les pays en développement.

Gouvernance et finances : fort d'une expérience de longue date en tant que dirigeant coopératif, M. Nakaya s'est engagé à réaliser une gouvernance stable et démocratique ainsi qu'un financement solide de l'ACI.




KENYA • George Magutu MWANGI • proposé par Kenya Union Of Savings & Credit Co-operatives Ltd. (KUSCCO)

« J'envisage un monde durable avec un accès égal aux opportunités et aux ressources pour répondre aux besoins des personnes grâce à la transformation sociale et économique ; inclusifs grâce au modèle coopératif et accroître l'inclusion financière ; démocratique; défendre les principes d'intégrité, de bonne gouvernance, de justice et de respect de tous; paisible, fort et résilient; et centrée sur le climat ; conscients de l'impact du changement climatique. »

L'expérience de Georges Mwangi

- ACI - membre du conseil d'administration de l'Afrique en général
- Président national du groupe à la Kenya Union of Savings and Credit Co-operatives (KUSCCO). Trésorier de New Fortis SACCO
- Membre du conseil d'administration du WOCCU (Conseil mondial des coopératives de crédit). Membre du conseil d'administration de la Co-operative Alliance of Kenya (CAK)

	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du conseil d'administration du NEDAC (Réseau pour le développement des coopératives agricoles en Asie et Pacifique). • Membre du conseil d'administration de KUSCCO Mutual Assurance <p>« Mes domaines d'intervention seront :</p> <p>environnement favorable aux coopératives : plaider pour des règles du jeu équitables entre les coopératives, le secteur privé, les gouvernements et les autres parties prenantes afin d'améliorer la législation ;</p> <p>adhésion des jeunes : mettre en place des activités qui favoriseront la participation des jeunes aux questions de l'ACI mondiale et de la coopération. Faire pression pour des politiques qui encourageront les établissements d'enseignement à inclure le modèle d'entreprise coopérative dans leurs programmes ;</p> <p>changement climatique : continuer à promouvoir une agriculture intelligente face au climat dans le secteur agricole. Promouvoir la production et la consommation éthiques dans nos communautés. Promouvoir le recyclage et les énergies renouvelables sur le continent ;</p> <p>durabilité : promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. Le renforcement de la gouvernance, de la responsabilité et de la transparence est un fondement de la durabilité. »</p>
	<p>MALAISIE • Kamarudin ISMAIL • proposé par Malaysian National Cooperative Movement (ANGKASA)</p> <p>Dato' Kamarudin Ismail a contribué au développement des coopératives scolaires en Malaisie pendant près de deux décennies. Il a commencé sa carrière en tant qu'éducateur après avoir obtenu un diplôme de l'Université d'Édimbourg, en Écosse. Son engagement dans le domaine de l'éducation, en particulier dans les écoles coopératives, lui a valu deux prix du ministère de l'Éducation de Malaisie ; Co-curriculum National Figure Award en 2015 et Excellent Service Award en 2001 et 2011. Il siège actuellement au conseil d'administration d'ANGKASA depuis 2012 et contribue au niveau international en tant que :</p> <p>au niveau mondial :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Membre du conseil d'administration de l'ACI (depuis 2017) • Membre du Comité exécutif de l'OACI (EXCOM) (depuis 2017) • Auditeur OACI (depuis 2021) <p>au niveau régional (Asie-Pacifique) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vice-président, Comité Agriculture ACI-AP (depuis 2018) <p>au niveau sous-régional (ANASE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Secrétaire général, ASEAN Cooperative Organisation (ACO) <p>Sa vaste expérience dans le plaidoyer coopératif, en particulier dans la progression de l'engagement des jeunes par le biais des coopératives, est due à sa ferme conviction que la durabilité des futurs dirigeants coopératifs commence au niveau de l'école. Il croit que les membres de l'ACI ont le désir commun de créer un avenir économique meilleur, plus durable et équitable et s'ils ont la possibilité de siéger au conseil d'administration, ANGKASA et Kamarudin continueront à rechercher une meilleure coopération et des échanges entre les membres et à actualiser le 6ème principe : la coopération entre les coopératives.</p>



NORVÈGE • Astri LILAND • proposée par Norwegian Agricultural Cooperatives

« Je travaille depuis plus de 10 ans en tant qu'employée et dans des conseils d'administration de coopératives dans l'agro-industrie norvégienne. Je suis également membre de deux conseils d'administration différents et j'ai travaillé dans et avec différents comités électoraux. Je suis membre du groupe Coop Europe pour l'égalité hommes-femmes. Ma motivation à être candidate au conseil d'administration est mon dévouement à la manière dont la coopérative est une forme d'organisation durable pour les entreprises de longue date ainsi que pour les entreprises en démarrage.

C'est un moyen utile de commencer à s'engager dans le développement durable des régions rurales du monde, le recyclage des matières premières, etc. Je suis impatiente de travailler pour l'Alliance coopérative internationale.



PARAGUAY • Simona CAVAZZUTTI • proposée par Confederación de Cooperativas Rurales del Paraguay Ltda (CONCOPAR)

Simona Cavazzutti, Présidente de la Confederación de Cooperativas Rurales del Paraguay – Concopar Ltda.

« Je suis née à Milan, en Italie, en 1958. Je suis mariée, mère de 4 enfants et grand-mère de 6 petits-enfants.

Je vis en Amérique latine depuis près de 40 ans et je suis une entrepreneuse agricole.

J'ai une licence en langues et j'ai suivi plusieurs formations en leadership coopératif et je suis aussi titulaire d'un diplôme en économie sociale.

Je parle cinq langues, italien, espagnol, anglais, français et portugais.

J'ai 25 ans d'expérience dans la direction de coopératives et de syndicats, et je suis convaincue que le coopérativisme est la voie vers un monde plus juste, plus durable et inclusif. »



SUÈDE • Johan NYHUS • proposé par Hsb Riksförbund (Swedish National Tenant-owner Cooperative Housing Association)

M. Nyhus est président de HSB, la plus grande organisation coopérative de logement en Suède. Au cours de sa vie professionnelle, il a principalement travaillé sur des questions de société et de démocratie et a précédemment été adjoint au maire pour la circulation, la construction et les infrastructures à Göteborg, en Suède.

Johan Nyhus croit fermement en la force du modèle coopératif en matière de durabilité, de démocratie et d'autonomisation des personnes partout dans le monde. S'il est élu, il serait honoré de travailler en équipe pour promouvoir et défendre le modèle coopératif. En particulier lorsqu'il s'agit de montrer comment les coopératives contribuent et sont des acteurs importants pour un avenir durable, environnementalement, économiquement et socialement, partout dans le monde. En apportant avec lui des exemples et l'expérience du mouvement coopératif suédois et de ses plus de cent ans d'histoire de contribution à une société meilleure, il croit au partage d'idées, à l'apprentissage et à l'inspiration mutuelle.



ESPAGNE • Iñigo ALBIZURI LANDAZABAL • proposé par Confederación Española de Cooperativas de Trabajo Asociado (COCETA)

Né à Bilbao (Pays Basque), Iñigo Albizuri Landazabal a étudié l'Ingénierie Industrielle et la Gestion d'entreprise à l'Université du Pays Basque. De langue maternelle espagnole et basque, il parle également couramment l'anglais et possède un niveau intermédiaire en français et en italien. En tant que coopérateur, il a travaillé pour les coopératives du groupe MONDRAGON et fait partie du conseil d'administration.

Il est actuellement membre du conseil d'administration de KONFEKOOP, CSCE, COCETA, CECOP et CICOPA (président). Son expérience coopérative s'est exercée dans les coopératives de crédit, de consommation et de travail associé. Il a travaillé dans des usines de production aux Pays-Bas, en République tchèque, en Italie, en Turquie, au Mexique, aux États-Unis et en Chine. Il est actuellement directeur des relations institutionnelles chez Mondragon Corporation.

Les coopératives ont toujours été une façon différente de faire des affaires. Une entreprise plus humaine, plus respectueuse des travailleurs et des communautés dans lesquelles elles s'installent. Une meilleure entreprise.

Mais il n'a jamais été aussi important que maintenant de défendre le modèle d'entreprise coopérative parce que la pandémie a montré les faiblesses de nos sociétés, parce que le fossé social est plus grand maintenant, parce que nous avons besoin de meilleures entreprises pour avoir de meilleures sociétés et communautés. Nous devons renforcer notre rôle, être exemplaire et faire de l'ACI un instrument de changement des politiques publiques.

Ensemble, nous pouvons le faire. C'est maintenant!



ROYAUME-UNI • Ben REID • proposé par The Midcounties Co-operative

Comptable de profession, Ben Reid a commencé son emploi coopératif dans une petite société coopérative de vente au détail à Ilkeston, au Royaume-Uni. Il a terminé sa carrière coopérative en tant que PDG de Midcounties Cooperative employant plus de 9000 personnes avec un chiffre d'affaires annuel de plus d'un milliard de livres sterling.

Midcounties est la coopérative de consommateurs la plus diversifiée, innovante et démocratique du Royaume-Uni. Coopérative de vente au détail traditionnelle, sous la direction de Ben Reid, elle s'est lancée dans la garde d'enfants, les voyages, la santé et l'énergie avec un grand succès.

Coopérateur international engagé, Ben Reid croit qu'il est temps de donner quelque chose en retour!

Après avoir utilisé des exemples mondiaux pendant deux décennies pour assurer le succès de Midcounties, il souhaite maintenant contribuer à développer un mouvement coopératif mondial plus fort.



ÉTATS-UNIS • Martin LOWERY • proposé par National Cooperative Business Association CLUSA International (NCBA CLUSA)

Martin Lowery est l'actuel représentant du conseil d'administration de l'ACI aux États-Unis. Il préside le comité de l'identité coopérative, siège au comité d'adhésion et a présidé le groupe de travail consultatif du Congrès de Séoul.

Martin Lowery est vice-président exécutif émérite de la National Rural Electric Cooperative Association.

Martin Lowery a occupé les rôles coopératifs suivants aux États-Unis :

- Membre du conseil d'administration, Coopératives pour un monde meilleur
- Ancien membre/président du conseil d'administration, National Cooperative Business Association
- Ancien membre/président du conseil d'administration, National Cooperative Bank

Il a récemment été intronisé au Temple de la renommée des coopératives des États-Unis.

Formation : B.A. Université DePaul et doctorat. Université de Duke.

« Je souhaite siéger au conseil d'administration de l'ACI pour :

- soutenir les principes et valeurs coopératifs ;
- adopter les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies,
- travailler en étroite collaboration avec les régions et les secteurs de l'ACI et plaider pour l'entreprise coopérative. »

Présentation des candidats au poste de représentant des organisations sectorielles



Les quatre candidats au poste de représentant des organisations sectorielles ont été désignés par les organisations sectorielles de l'ACI. Quatre sièges sont à pourvoir.



Dr Carlos ZARCO • proposé par International Health Cooperative Organisation (IHCO)

Le Dr Carlos Zarco est titulaire d'un diplôme en médecine et d'études supérieures en gestion de la qualité et en gestion supérieure d'établissements de santé. Il est titulaire d'une maîtrise en planification et gestion de la qualité, en sciences de la santé et en gestion clinique avancée.


Il est président de l'IHCO, membre du conseil d'administration et directeur général de la Fundación Espriu, membre du conseil d'administration de la Confédération espagnole des entreprises de l'économie sociale, CEPES, et

	<p>membre du conseil d'administration de l'Alliance pour la promotion de la santé.</p> <p>En tant que membre de la coopérative de santé Asisa-Lavínia, il est directeur médical de l'hôpital universitaire de Moncloa à Madrid (Espagne). Il est également membre du comité de bioéthique d'Asisa et vice-président du comité de qualité d'Asisa.</p> <p>Il est professeur à l'École d'organisation industrielle, à l'Université européenne de Madrid et à l'Université Complutense de Madrid.</p>
	<p>Blase LAMBERT • proposé par Co-operative Housing International (CHI)</p> <p>Blase LAMBERT, proposé par Co-operative Housing International (CHI)</p> <p>Blase est membre du conseil d'administration de Co-operative Housing International depuis 2015 et son trésorier depuis 2017.</p> <p>Il s'est impliqué en tant que membre du conseil d'administration de l'organisation britannique représentative du logement coopératif, la Confédération des coopératives d'habitation, en 1997 et en est le directeur général depuis 2014. Il est membre du conseil d'administration de Co-operative Housing Finance Society, membre fondateur de Community Led Homes et trésorier du Leicester Vaughan College.</p> <p>C'est un formateur qualifié et il a fourni un soutien et des conseils à plus de 100 coopératives d'habitation et fournisseurs de logements sociaux au Royaume-Uni. Ses domaines d'expertise sont la gouvernance d'entreprise, la gestion des risques et le contrôle financier. Il a de nombreuses publications à son actif, notamment le Code de gouvernance pour le logement dirigé par la communauté et le financement des coopératives et des mutuelles d'habitation.</p> <p>« Je souhaite faire partie du conseil d'administration de l'ACI pour veiller à ce qu'une voix efficace soit en place pour les organes sectoriels et offrir mes compétences, mes connaissances et mon expérience au profit de l'ACI et de ses membres dans le monde entier. »</p>
	<p>Sung-hee LEE • proposé par International Cooperative Fisheries Organisation (ICFO)</p> <p>Sung-hee Lee, président de la Fédération nationale des coopératives agricoles (NACF), s'est engagé depuis plus de 50 ans non seulement dans le développement de la NACF mais aussi dans la croissance du mouvement coopératif coréen de la base au niveau national.</p> <p>Sung-hee Lee, en tant que pionnier des premières banques coopératives, a contribué à jeter les bases de l'autonomie financière des agriculteurs. En outre, il a dirigé l'activité d'amélioration du système de distribution d'engrais et de riz afin d'augmenter les revenus des agriculteurs.</p> <p>Il dirige actuellement l'innovation du système de distribution agricole afin de créer des environnements pour les agriculteurs où ils peuvent se concentrer uniquement sur l'agriculture.</p> <p>En quête de coopération entre coopératives via la « transformation numérique », il s'efforce de contribuer au développement des coopératives dans le secteur agricole et d'améliorer la vie des agriculteurs membres. Il</p>

	<p>pense que le lancement d'une plateforme coopérative qui partage les meilleures pratiques et propose des formations, conduira à un accès accru aux supports à un coût raisonnable. Les modèles de réussite des coopératives pourraient être apportés à la plate-forme pour être partagés avec d'autres membres qui souhaitent faire du développement. Des opportunités de « commerce de coop à coop » peuvent également être offertes par ce biais.</p>
	<p>Shaun TARBUCK • proposé par International Cooperative and Mutual Insurance Federation (ICMIF)</p> <p>Shaun Tarbuck a rejoint l'ICMIF en 1995 et a été nommé directeur général en 2005. Il a supervisé la croissance de l'organisation passée de 65 membres en 1995 à 200 membres aujourd'hui dans 61 pays. Le secteur mutualiste représente 27 % du marché mondial de l'assurance avec 1500 milliards de dollars de primes et des actifs supérieurs à 9000 milliards de dollars. Le secteur mutualiste compte 1 milliard d'assurés et a connu une croissance de 30 % au cours des 10 dernières années (la croissance du secteur est de 17 %), le nombre de membres de l'ICMIF augmentant de 40 %.</p> <p>Shaun Tarbuck est impliqué dans l'Agenda 2030 des Nations Unies (ONU) depuis le début. Il a parlé de l'investissement responsable à l'assemblée générale des Nations Unies en 2014. Lors de cette assemblée, des engagements de l'industrie ont été pris avant l'établissement de trois accords mondiaux des Nations Unies en 2015. Il s'agit notamment de l'Accord UNDRR Sendai, du lancement des Objectifs de développement durable (ODD) en septembre qui a abouti à l'Accord de Paris sur le changement climatique en décembre 2015 lors de la COP21, Shaun Tarbuck prenant la parole à chacun de ces événements. Il siège également à un groupe de travail B20 et est membre fondateur du conseil d'administration d'IDF.</p>

Présentation de la candidate au poste de représentante de la jeunesse

La représentante de la jeunesse a été nommée par le comité des Jeunes de l'ACI.

	<p>Ana AGUIRRE • proposée par le Comité des Jeunes</p> <p>Elle est co-fondatrice et propriétaire salariée de TAZEBAEZ S.Coop, un groupe d'innovation qui concentre son activité dans la création d'écosystèmes d'apprentissage et de formation pour les entreprises et les établissements d'enseignement (Travelling U.); communication visuelle (MakeltVisual); et participe à diverses entreprises dans des secteurs émergents.</p> <p>Chez TAZEBAEZ, Ana Aguirre dirige la ligne de développement coopératif et est membre de l'équipe de conseil en innovation. Depuis 2020, elle est cheffe des opérations de Platform Cooperatives NOW ! (Mondragon University and New School) et elle était l'une des 12 participantes au Harvard Research Sprint on Data Cooperatives.</p>
---	---

	<p>Ana Aguirre est la nouvelle représentante des jeunes et présidente élue du réseau des jeunes de l'ACI et représente les jeunes au sein du groupe consultatif sur l'identité coopérative.</p> <p>Pour le programme qu'elle élabore aux côtés du nouveau comité des jeunes, et qui étaient les piliers de son programme pour le cycle électoral, elle prévoit le renforcement et la visibilité du rôle et de l'impact que les jeunes ont dans le mouvement coopératif mondial.</p> <p>Établir une collaboration en chaîne avec d'autres comités et pouvoir faire partie de groupes sectoriels car le réseau des jeunes est multisectoriel en soi.</p> <p>Le plan d'action sera fort dans l'identification des jeunes coopératifs (<i>intra- et entre-preneurs</i>), l'éducation coopérative et le développement de technologies coopératives.</p>
--	--

Présentation du/de la candidat(e) à la présidence du comité de l'égalité des genres

Le/la président(e) du comité de l'égalité des genres sera présenté(e) lors de l'assemblée générale parce qu'il/elle sera élu(e) lors de l'assemblée de juin.

13. Approbation du budget 2022

BUDGET TOTAL 2022 (en euros)					
	BUREAU MONDIAL	AFRIQUE	AMÉRIQUES	ASIE-PACIFIQUE	TOTAL
REVENU GLOBAL	1.636.201	158.019	713.712	402.666	2,910,597
<i>Revenus nets des cotisations</i>	<i>950.593</i>	<i>67.088</i>	<i>313.459,76</i>	<i>349.866</i>	<i>1,681,006.92</i>
Cotisations	2.690.729	0	0	0	2.690.729
Provision pour créances irrécouvrables	-195.619	0	0	0	-195.619
Redistribution des cotisations	-1.544.517	67.088	313.460	349.866	-814.103
Comités thématiques	-20,000.00				-20,000
Redistribution aux secteurs (15 %)	-374.266	0	0	0	-374.266
Redistribution aux régions	-1,100,520	67.088	313.460	349.866	-419.836
<i>Revenus des réunions</i>	<i>0</i>	<i>33,544</i>	<i>82,396</i>	<i>0</i>	<i>115,940</i>
<i>Autres + revenus de projets</i>	<i>685.608</i>	<i>57.386</i>	<i>310.365</i>	<i>30.800</i>	<i>1,084,160</i>
<i>Produits Financiers</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>7,940</i>	<i>0</i>	<i>7,940</i>
CHARGES	-1.635.645	-182.995	-688.498	-402.600	-2,909,737
<i>Services et biens divers</i>	<i>-389.823</i>	<i>-44.057</i>	<i>-126.224</i>	<i>-134.640</i>	<i>-694,745</i>
Loyers	-66.520	-7.446	-27.326	-35.200	-136,492
Fournitures de bureau	-12.320	-848	-2.465	-2.640	-18,273
Frais de déplacements	-13.320	-9.646	-10.097	-49.280	-82,343
IT	-27.565	-5.260	-19.879	-10.560	-63,265
Services externes	-176.998	-16.245	-62.267	-36.960	-292,470
Frais de réunion	-93.100	-4.612	-4.190	0	-101,902
<i>Personnel</i>	<i>-1.134.956</i>	<i>-132.229</i>	<i>-390.946</i>	<i>-266.640</i>	<i>-1,924,771</i>
<i>Amortissements</i>	<i>-6,800</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-6,800</i>
<i>Autres charges - projets</i>	<i>-84.066</i>	<i>0</i>	<i>-149.710</i>	<i>-1.320</i>	<i>-235,096</i>
<i>Frais financiers</i>	<i>-20,000</i>	<i>-6.709</i>	<i>-21.617</i>	<i>0</i>	<i>-48,326</i>
RESULTAT NET	556	-24 976	25 214	66	860



APPROBATION DU BUDGET 2022

POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	

14. Amendement statutaire pour la représentation sectorielle au conseil d'administration de l'ACI

Les organisations sectorielles de l'ACI demandent à avoir chacune un siège au conseil d'administration de l'ACI pour le mandat 2021-2025. Les principales raisons de cette demande sont que la représentation directe des organisations sectorielles mondiales au sein du conseil d'administration de l'ACI contribuera à une coopération plus étroite entre les régions et les secteurs et à une plus grande visibilité, transparence et responsabilité non seulement au sein du conseil d'administration lui-même, mais également dans les organes de gouvernance de l'ACI. L'ACI dans son ensemble. Les présidents de chaque secteur représentent et gèrent stratégiquement leurs organisations membres avec une échelle, une expérience et une expertise déjà éprouvées, qui contribuent à la mise en œuvre du plan stratégique ACI 2030 et à l'expansion de programmes conjoints avec des organisations et institutions internationales.

Pour approuver cette demande, l'article 15 des statuts devrait être modifié de la manière suivante

Amendement proposé aux statuts de l'ACI - Article 15, paragraphe 1

ACTUEL	NOUVEAU
L'association est administrée par un Conseil, composé de personnes physiques qui sont des représentants accrédités des organisations membres qui les ont désignés. Le Conseil comprend un Président, quatre Vice-présidents, quatre représentants des organisations sectorielles mondiales, un représentant des jeunes coopérateurs, le président du Comité de l'égalité des genres et quinze autres membres du Conseil.	L'association est administrée par un Conseil, composé de personnes physiques qui sont des représentants accrédités des organisations membres qui les ont désignés. Le Conseil comprend un Président, quatre Vice-présidents, <u>huit</u> représentants des organisations sectorielles mondiales, un représentant des jeunes coopérateurs, le président du Comité de l'égalité des genres et quinze autres membres du Conseil.



**APPROBATION DE L'AMENDEMENT AUX STATUTS DE L'ASSOCIATION
CONCERNANT LA REPRÉSENTATION SECTORIELLE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'ACI**

POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	

La loi belge stipule que les modifications des pouvoirs et des modalités de prise de décision de l'assemblée générale de l'Alliance coopérative internationale (ACI) nécessitent un acte notarié. Selon l'article 2.5, § 4, premier alinéa de la loi du 23 mars 2019 introduisant le Code des sociétés et des associations, les modifications des statuts d'une AISBL, nécessitent un acte notarié ("acte authentique" / "authentieke akte").

Par conséquent, si cette modification est approuvée, l'adoption de la modification doit être actée devant un notaire belge pour satisfaire à l'exigence de l'article 2.5 de la loi du 23 mars 2019.

Il n'est pas possible d'obtenir un acte notarié belge lors de l'assemblée générale en Espagne. Par conséquent, l'ACI devra adopter la modification lors d'une future assemblée générale ou assemblée générale extraordinaire devant un notaire en Belgique, si la modification est approuvée.

16. Prochaine assemblée générale

La prochaine assemblée générale devrait avoir lieu à Bruxelles, en Belgique, en juin 2023.

--- La version officielle du texte de la documentation officielle de l'assemblée générale de l'ACI est la version anglaise, à l'exception suivante :

- la vérification des comptes auquel cas la version française est la version officielle.

Des traductions sont fournies gracieusement en anglais, français et espagnol le cas échéant. Toutes les versions linguistiques de la documentation officielle pour l'assemblée générale sont disponibles à l'adresse <https://www.ica.coop/fr/evenements/assemblee-generale-laci-2022>.



**Alliance
Coopérative
Internationale**

Alliance Coopérative Internationale

Avenue Milcamps 105
1030 Brussels - Belgium

Tel: +32 2 743 10 30

ica@ica.coop

www.ica.coop